

SYNTHÈSE DES DÉBATS

14^e Rencontres FARRE

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : QUI PAYE ?

Mercredi 12 janvier 2011

Immeuble Jacques-Chaban-Delmas

Salle Victor-Hugo

101 rue de l'Université - 75007 Paris



Sommaire

OUVERTURE	1
L'ENVIRONNEMENT N'EST PAS OBLIGATOIREMENT UNE CHARGE SUPPLEMENTAIRE	2
L'ENJEU DES ITINERAIRES DE BLE RUSTIQUES	3
L'UTILISATION DES LEGUMINEUSES ET LA DIVERSIFICATION DES ROTATIONS, SOURCES « GRATUITES » DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	3
CONCLUSION.....	4
GRAND TEMOIN	4
TABLE RONDE N°1 : LA REMUNERATION PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES	5
LA REMUNERATION PAR LA FILIERE : LA PAC.....	5
<i>Le concept de bien ou de service public</i>	6
<i>Le système actuel de la Pac</i>	6
<i>Trois options pour la future Pac</i>	6
<i>Conclusion</i>	7
DEBAT INTERMEDIAIRE.....	7
LES PSE : DES REMUNERATIONS POUR LA PRODUCTION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	8
PRAIRIES FLEURIES, PREMIER CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX ET LES PARCS NATIONAUX.....	10
DEBAT.....	11
TABLE RONDE N°2 : LA REMUNERATION PAR LES FILIERES	13
LU, UNE MARQUE ENGAGEE DANS UNE FILIERE BLE DURABLE.....	13
VENDRE ET PRODUIRE DURABLE, LA STRATEGIE DE NOURICIA	15
<i>Comment faire ?</i>	16
<i>Qui paye ?</i>	16
<i>L'outil d'éco-diagnostic</i>	16
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS PAR LA LUZERNE	17
<i>La biodiversité</i>	17
<i>La qualité de l'eau</i>	18
<i>Le gaz carbonique</i>	18
DEBAT.....	18
TABLE RONDE N° 3 : LA PERCEPTION PAR LE CONSOMMATEUR	21
L'ENVIRONNEMENT, UNE PREOCCUPATION CROISSANTE DES CONSOMMATEURS ?.....	21
LES CONSOMMATEURS SONT SENSIBLES A LA QUALITE « ENVIRONNEMENTALE »	22
LES VERGERS D'ARIFONTAINE	23
<i>Surfaces, chiffres d'affaires et débouchés</i>	23
<i>Le respect de l'environnement en fil rouge</i>	24
<i>Qui paye ?</i>	24
DEBAT.....	25
CONCLUSION	28
CLOTURE	31

Animation du colloque : Hervé Plagnol – directeur de publication d’Agra Presse

Hervé Plagnol

Bertrand Pancher, en tant que rapporteur de la loi Grenelle 2, connaît bien le domaine de l’environnement. Il a donc sa part de réponse à apporter à la question qui nous intéresse ce jour « Services environnementaux : qui paie ? ».

Ouverture

Bertrand Pancher, député de la Meuse

Bienvenue à l’Assemblée nationale pour les 14^e rencontres Farre dans cette grande salle de débat « Victor Hugo » récemment rénovée où sont organisés régulièrement des forums sur le thème de la concertation et de la gouvernance, un point central du développement durable.

Je remercie Christophe Grison que j’ai rencontré dans le cadre du Grenelle de l’environnement et Gilles Maréchal qui a travaillé dans le département de la Meuse. L’importance de cette journée pour le Gouvernement et les parlementaires est soulignée par la présence de Christian Jacob, président du groupe UMP à l’Assemblée nationale et ancien président de la Commission du développement durable et de l’aménagement du territoire, ainsi que celle du directeur de cabinet de Bruno Lemaire.

L’agriculture occupe 53% de la surface en France métropolitaine et jusqu’à 75% dans certaines régions ; cela représente 348 000 exploitations. En 2007, ce secteur économique essentiel employait 3,4% de la population active et générait 4,5% du PIB¹ soit 72 milliards d’euros. La France est le premier pays agricole de l’Union européenne qui octroie des aides aux agriculteurs en contrepartie du respect d’exigences environnementales. En tant que fils d’agriculteur, je sais que le revenu moyen des agriculteurs reste très bas et que les conditions de travail sont difficiles. En cette période de volatilité des cours, l’avenir des agriculteurs est incertain. Pour pallier cette incertitude, des agriculteurs visionnaires ont pris conscience de la nécessité de faire évoluer leurs pratiques pour répondre aux attentes croissantes des consommateurs mais aussi parce qu’ils sont très attachés à la nature.

La grande distribution, qui rencontre des difficultés à couvrir tous ces besoins en produits de qualité et certifiés, doit aujourd’hui importer. La demande est réelle que ce soit pour des produits équitables (croissance annuelle de 10%) que pour le bio.

L’agriculture raisonnée concerne aujourd’hui 3000 agriculteurs en France. C’est une démarche lourde pour l’exploitation qui vise à mettre en place des actions positives envers l’environnement tout en limitant celles qui ont un impact négatif et ce, sans remettre en cause leur rentabilité économique. C’est un défi permanent. Le référentiel comporte une centaine d’exigences relatives au respect de l’environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la sécurité du travail, le bien-être animal... La moitié des exigences vont au-delà de la réglementation (formation, enregistrement des pratiques, connaissance des zones à risques, utilisation de matériel adapté, précautions dans l’utilisation de produits polluants...).

Ces rencontres sont importantes à deux titres. Tout d’abord, elles permettant à un public initié de s’exprimer, de partager leurs expériences en vue de les améliorer. Mais elles sont également l’occasion pour le grand-public de comprendre ce qu’est l’agriculture raisonnée. Ce forum y contribue au travers des médias.

L’agriculture, dont on ne peut nier l’impact sur l’environnement, a été au cœur des débats du Grenelle et prise en compte dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement (dites Grenelle 2) dont j’ai été l’un des rapporteurs et suis aujourd’hui en charge d’appliquer. La préservation de la biodiversité et des milieux naturels y a été intégrée, de nombreuses mesures concernent l’agriculture et les milieux aquatiques, deux leviers d’action majeurs. Le Grenelle souligne le rôle essentiel de l’agriculture dans le maintien de la biodiversité mais aussi son impact important en terme d’émissions de CO₂ : 19% des émissions en France lui

¹ Produit intérieur brut

sont imputables. L'objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux en 2015 y a également été fixé en conformité avec la directive cadre sur l'eau.

Pour résumer, trois types d'engagements ont été pris dans le Grenelle :

- Soutenir et promouvoir une agriculture écologique et productive,
- Préserver les systèmes aquatiques, reconquérir la qualité de ces milieux et limiter les risques sur la santé liés aux pollutions en instaurant une gestion concertée de l'eau,
- Développer la recherche et la formation afin d'accélérer la mise au point d'agriculture soutenable, productive et diversifiée.

Cette vision partagée est un des succès du Grenelle. J'ai la conviction que nous n'atteindrons pas les objectifs fixés à marche forcée mais seulement si les agriculteurs se les approprient. Les progrès ne seront pas linéaires, parfois nous irons vite, parfois moins. Il faudra mener ce travail ensemble.

La certification environnementale des exploitations, traitée dans les engagements 122 et 123 du Grenelle 1, vise à faire évoluer les pratiques agricoles. 50% des exploitations agricoles devront ainsi être certifiées en 2012. Bien que le référentiel soit élaboré et que des expérimentations aient été menées, le cadre précis reste à définir. Un soutien financier s'avère nécessaire, le Gouvernement y travaille, le Parlement y veillera. En tant que président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et chargé du suivi de la mise en œuvre de la loi Grenelle 2, je suis à votre disposition pour approfondir ces questions.

L'association Farre s'appuie sur un réseau de 300 agriculteurs qui ouvrent leurs portes afin de faire découvrir leurs méthodes. En soutenant les agriculteurs dans leur démarche de certification, Farre est le fer de lance de l'agriculture de demain.

Agriculture et écologie sont compatibles dans le cadre d'un développement équilibré au service de l'Homme. Lors des premières discussions du Grenelle, les participants étaient méfiants les uns envers les autres. Mais les associations environnementales se sont rendues compte que les agriculteurs étaient ouverts et inversement. Il y a toutefois encore du chemin à faire.

Le thème du jour est une question centrale. Je ne pense pas que les contribuables aient conscience que l'Union européenne finance l'agriculture selon des conditions environnementales. Comment faire payer les services environnementaux par les consommateurs ? L'étiquetage environnemental que la France s'apprête à généraliser constitue les prémices d'une tarification environnementale. Comment votre profession, qui semble hésitante en la matière, va-t-elle se l'approprier ? Comment vont se partager les coûts entre consommateur et contribuable ? D'ailleurs, comme la nature appartient à tous, doit-elle avoir un prix ? Les efforts consentis devront être rétribués. Le monde de demain s'appuiera sur des règles pleines de sens et de valeurs, partagées par les concitoyens, mises en place en France, en Europe et sur le plan international. Merci pour vos analyses. Nous comptons sur votre engagement.

Hervé Plagnol

Voilà un bon cadrage, voilà un avocat formidable pour Farre.

Auparavant, les choses étaient simples : un agriculteur produisait une denrée, payée par l'acheteur (entreprise, consommateur...). Tout est plus compliqué avec la question environnementale. Nous savons ce qu'il faut faire pour protéger la nature. Mais qui paye ?

Nous découvrirons des initiatives intéressantes lors de ces rencontres.

L'environnement n'est pas obligatoirement une charge supplémentaire

Gilles Lemaire, président du Conseil scientifique de Farre

Avant de réfléchir à qui paye les services environnementaux, il est intéressant de savoir ce que cela coûte. N'y a-t-il pas des moyens de respecter l'environnement sans dépenser de l'argent ?

L'environnement n'est pas obligatoirement une charge supplémentaire. Il est possible de produire sans forcément détériorer l'environnement. Voici quelques exemples.

L'enjeu des itinéraires de blé rustiques

Quatre conduites de culture contrastées ont été comparées sur différents sites et variétés. Il ressort de cette étude que l'on peut accepter des baisses de rendement limitées, pour des marges équivalentes voire supérieures avec des effets bénéfiques sur l'environnement. Ces travaux montrent que l'on peut réduire les intrants (régulateurs de croissance, fongicides, pesticides...) et modifier l'itinéraire technique (date, densité de semis) en utilisant des variétés dites rustiques tolérantes aux maladies, supportant des carences azotées.

Quatre cas ont été comparés :

- Itinéraires techniques très intensifs, à haut niveau d'intrants conçus pour maximiser le rendement,
- Itinéraires raisonnés : intrants réduits au strict nécessaire,
- Itinéraires intégrés : prise en compte des interactions positives entre cultures,
- Itinéraires extensifs : intrants réduits massivement.

En conclusion, la conduite intégrée avec des variétés rustiques (Caphorn) garantit de perdre moins souvent de l'argent et, en cas de pertes, elles sont moindres. La stratégie d'assurance de l'agriculteur n'est pas celle que l'on croit ! Il est possible d'avoir des effets positifs sur l'environnement tout en gardant une marge brute plus stable, équivalente aux itinéraires intensifs voire supérieure.

L'utilisation des légumineuses et la diversification des rotations, sources « gratuites » de services environnementaux

L'accroissement de la diversité des cultures dans une succession conduit à une réduction de la population de mauvaises herbes (par exemple le Vulpin ci-contre). Dès qu'on allonge et diversifie les rotations, notamment en introduisant des légumineuses, moins les mauvaises herbes se développent et moins l'on recourt aux herbicides.

Vulpin des champs : population de vulpin en rotation céréalière (essai de longue durée)

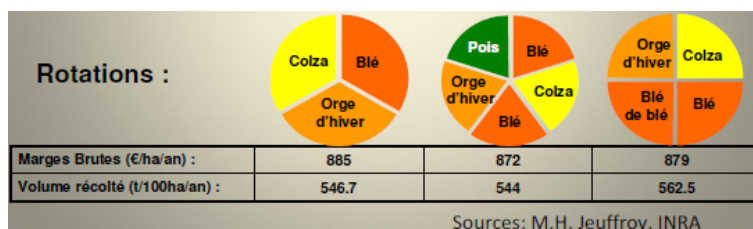
Cultures d'hiver, labourées :	11 pl/m ²
Cultures d'hiver, travail superficiel :	706
Cultures d'hiver et de printemps, labour :	0,01
Cultures d'hiver et de printemps, tr superficiel :	3

(d'après Chauvel et al.)

C'est le même principe pour la fréquence d'apparition du piétin verse dans le cadre d'une rotation maïs / blé labourée tous les ans. L'introduction du pois diminue les maladies et le recours aux pesticides.

Malheureusement, les agriculteurs n'intègrent pas encore toutes ces bonnes pratiques. Une enquête réalisée par le CER-France de l'Aisne en 2005-2006 montre que les apports d'azote des agriculteurs sont largement supérieurs aux préconisations de l'outil Farmstar qui estime la dose d'azote optimale en fonction des précédents. Il y a encore des marges d'économie possibles sans pénaliser les rendements.

Beaucoup d'agriculteurs estiment que le pois n'est pas une culture rentable, ils méconnaissent « l'effet système ». Or le pois ne pénalise pas la marge brute à l'échelle de la rotation (voir ci-contre).



Les mélanges de cultures, par exemple pois-céréales, est une autre technique qui se développe : bien que l'apport d'engrais baisse, les rendements sont équivalents voire supérieurs en mélange par rapport à des cultures séparées.

L'introduction des luzernes dans les plaines céréalières a des effets avérés : économie d'engrais azotés (30 à 60 kg/ha/an pendant 2 ans), diminution du stock grainier des adventices, réduction des herbicides, diminution de la fréquence et de l'intensité des maladies telluriques, obstacles

aux épidémies de maladies aériennes, amélioration de la structure des sols... Or tous ces effets sont rarement pris en compte dans les calculs économiques.

En Poitou-Charentes, 50% de la luzerne consommée dans les élevages caprins provient soit de Champagne soit d'Espagne. Compte tenu des avantages agronomiques et économiques, il serait intéressant qu'une partie de cette luzerne soit produite sur place dans des exploitations, comme le montre une étude réalisée en Deux-Sèvres. Avec un coût d'opportunité de 100 à 120 € la tonne de foin de luzerne, 50% des agriculteurs auraient intérêt à le faire. De plus, tous les effets bénéfiques de la luzerne dans la rotation n'ont pas été intégrés dans ce calcul !

Conclusion

Il existe de nombreuses solutions techniques permettant de limiter les intrants et donc les atteintes à l'environnement tout en obtenant un haut niveau de rendement et en conservant son revenu. Ces solutions techniques impliquent de maintenir un haut niveau de diversité à toutes les échelles d'organisation de l'agriculture : parcelle, exploitation, paysage, région... Attention à l'uniformisation, car autrement nous n'aurons plus d'autre moyen d'action à notre disposition que la réduction drastique de la productivité. Ces solutions impliquent un niveau de recherche-développement important pour être testées, évaluées, validées dans des contextes variés, dans le cadre d'une approche globale d'autorégulation des systèmes agricoles. On ne peut plus opposer agriculture et écologie. Avant de savoir qui paye, il faut aussi considérer que les services environnementaux peuvent ne représenter aucun coût pour l'exploitation.

Hervé Plagnol

Nous accueillons maintenant Erik Orsenna, qui a beaucoup voyagé. Cet observateur de la planète a écrit des ouvrages sur les thèmes de l'eau, de l'économie, de l'agriculture. Je crois d'ailleurs que vous préparez actuellement un livre sur la géopolitique du papier. Cela ne vous aura sans doute pas échappé, nous sommes actuellement dans une période d'augmentation des prix : la planète a faim. Pensez-vous que le moment soit opportun de se préoccuper de problèmes connexes comme l'environnement ?

Grand témoin

Erik Orsenna, écrivain, membre de l'Académie française

A l'inverse de Gilles Lemaire, je ne suis pas un spécialiste de l'agriculture mais un observateur passionné par ce domaine. J'ai été formé en économie sur la question des matières premières et ai présidé cinq ans l'école du paysage à Versailles. J'ai bien compris la leçon : dans mes rotations, entre les romans, les essais et les livres d'enfants, je mets de la luzerne ! En tant que président du Centre de la mer à Rochefort (17), je connais bien les questions agricoles de cette région et ses contraintes dans la gestion de l'eau.

Ma première conviction est que les deux rendez-vous de 2013 (Pac) et 2015 (atteinte du bon état des eaux) sont intimement liés. Plus je voyage plus je me rends compte que cette conviction est légitime. Les progrès nécessaires pour se rapprocher de l'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau nous permettront de mieux nous battre sur la réforme de la Pac. Cette dimension environnementale est absolument nécessaire. 2011 et 2012, grâce ou en dépit de l'élection présidentielle, doivent être deux années de dialogue entre la nation et le monde agricole (en tant que producteur). Il ne faut pas manquer ces deux rendez-vous.

Bien que cela ne plaise pas à tout le monde, ma deuxième conviction est que les pratiques culturales bio ne seront jamais suffisantes pour nourrir 9 milliards d'êtres humains. Qu'on arrête de nous dire cela, c'est faux ! Les guerres souvent violentes - je le sais car j'ai subi des attaques en ce sens - entre les partisans du bio et ceux de Farre sont imbéciles. Je vois bien ce qui se passe dans les exploitations : le rendement est nécessaire à la fois pour faire vivre l'exploitation et pour nourrir les êtres humains. Au lieu d'être une « *petite avant-garde* » courageuse et vaillante, il faut que vous deveniez l'armée entière ! Le climat a changé : avant on pensait que le danger était représenté par la nature et que la réponse résidait dans la science. Maintenant c'est

l'inverse. Ces deux idées sont tout aussi stupides. Nous vivons dans un monde où l'obscurantisme gagne du terrain, ceci est d'ailleurs lié au déploiement de ce nouveau moyen de communication merveilleux qu'est Internet, où n'importe qui peut dire n'importe quelle bêtise et être pris au sérieux. Les traitements proposés par mon épouse - qui est médecin - à ses patients sont une fois sur dix, et même plus, mis en doute par ses derniers. Il règne un climat de défiance vis-à-vis du savoir.

J'en viens à ma proposition. Vous savez que tout ce qui est simple est faux, et que tout ce qui ne l'est pas est inutilisable, surtout dans ces domaines. Or il faut que nous déployions les bonnes pratiques agricoles. En tant que président depuis trois ans du jury de l'agriculture durable au ministère de l'Agriculture, je suis surpris à la fois de l'extrême intelligence et pertinence des nouvelles pratiques et de l'extrême méconnaissance de celles-ci par les autres agriculteurs. Je ne sais rien mais je suis pédagogue, j'apprends et j'essaie de raconter. A l'Académie française, les autres disent de moi : « Erik ne sait rien mais il sait raconter, nous on sait mais on ne sait pas raconter ». Donc je vous propose, ensemble, d'essayer d'élaborer un manuel de base des bonnes pratiques. Je suis prêt à être votre scribe.

La question posée va au-delà de l'agriculture, elle concerne aussi l'industrie. La France est-elle capable d'être un pays productif ou va-t-elle abandonner son agriculture ou son industrie à d'autres pays ? Dans le cadre de mes recherches pour mon prochain ouvrage sur le papier j'ai pris contact avec une petite société brésilienne dénommée Fibrilla. Lors des voyages réalisés dans le cadre de mon livre sur le coton, je me souviens d'ailleurs que le premier champ de coton que j'avais vu au Brésil, dans le Mato Grosso, faisaient 8 000 hectares. Les interlocuteurs de Fibrilla, que j'ai rencontrés à Genève, m'ont expliqué qu'ils produisaient des fibres courtes à partir d'Eucalyptus qui atteignent une taille de 25 mètres en 5 ans. Lorsque j'ai émis le souhait de visiter leurs plantations, ils n'étaient pas fiers de m'annoncer qu'ils ne possédaient que 605 000 hectares d'Eucalyptus clonés ! Si nous n'y prenons pas garde, nous n'aurons plus d'industrie ni d'agriculture en France. Ce n'est pas en étant une nation de services que nous conserverons notre place dans le monde et nos emplois. Montrons aux jeunes l'intérêt qu'il y a encore à faire des études scientifiques. Vous avez devant vous quelqu'un d'incompétent mais un scribe potentiel. Merci.

Hervé Plagnol

Vous êtes un scribe et un orateur de qualité. Une des solutions passe par la pédagogie à l'égard des agriculteurs mais aussi du consommateur

Maud Labat va nous expliquer les enjeux liés à la réforme de la Pac qu'Erik Orsenna a qualifié de « rendez-vous à ne pas manquer ». Le verdissement de la Pac a rendu un peu « verts » certains observateurs.

Table ronde n°1 : la rémunération par les politiques publiques

La rémunération par la filière : la Pac

Maud Labat, Analyste politique, membre de la représentation de la Commission européenne à Paris

Le but de mon intervention est de vous expliquer les propositions en cours d'élaboration par la Commission européenne. Dacian Ciolos, commissaire européen à l'agriculture, a soulevé quelques pistes de réflexion dans une communication parue en novembre 2010 et qui vont se traduire par des propositions concertées mi-2011.

Suite au bilan de santé de la Pac, on parle de « verdissement », c'est-à-dire d'une meilleure prise en compte intellectuelle et budgétaire des contraintes environnementales. Après la parution de la communication de novembre 2010 qui aboutira à des recommandations mi-2011, a démarré une période de consultation publique à laquelle certains d'entre vous participent dans le cadre de son analyse d'impact. Les grandes orientations politiques fixées, nous réfléchissons à la manière de les mettre en pratique en consultant ceux qui connaissent mieux la situation.

Les propositions de la commission tiendront compte des perspectives financières de l'Union européenne à partir de 2014 ainsi que du paquet climat-énergie qui traite de la réduction des Gaz à effet de serre (GES) et que le Président José Manuel Barroso a présenté dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ».

Le concept de bien ou de service public

Un bien ou service public est le résultat d'une action qui ne peut être prise en charge de manière satisfaisante par le système classique des marchés (offre et demande).

Ainsi, deux grands principes sont développés dans la littérature économique :

- Il n'y a pas de rivalité dans l'accès à un bien public : ma consommation du bien public ne réduit pas la capacité de mon voisin à le consommer (exemple de la qualité de l'air ou de l'eau).
- Il n'y a pas d'exclusion : ce n'est pas parce que je dispose du bien en question que mon voisin en est exclu.

Chacun estime pouvoir y avoir accès librement mais le problème est qu'il n'y a pas de rétribution financière à ceux qui travaillent à rendre ces biens disponibles. L'intervention publique est donc nécessaire pour maintenir ces biens ou services. Le lien avec l'agriculture est évident. Si on met en place des politiques publiques pour maintenir les 40% de terres et paysages agricoles en Europe (54% en France), on contribue à la préservation de la biodiversité, des sols, à la qualité de l'eau... Mais comment assurer une prise en compte des services rendus et une rémunération adéquate ? Notons que derrière le terme rémunération sont sous-entendus deux approches : la compensation des services rendus et l'incitation à rendre des services environnementaux.

Le système actuel de la Pac

Actuellement, le 1^{er} pilier se caractérise par des paiements directs annuels conditionnés par l'obligation de respecter des pratiques environnementales tandis que le 2^{ème} pilier est basé sur les Mesures agro-environnementales (MAE) et le développement rural. Dans ce 2^{ème} pilier, les agriculteurs s'engagent pendant cinq ans à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tout en percevant une compensation pour les pertes de revenus engendrées. Le système est obligatoire pour les Etats membres, volontaires pour les agriculteurs. La somme totale affectée aux MAE est de 20 milliards d'euros soit 22% des fonds consacrés au développement rural. Mais le système a ses limites : ces aides sont générales, limitées dans le temps, volontaires, et relèvent de la compensation et non de l'incitation.

Selon Dacian Ciolos, « la Pac ne concerne pas uniquement l'agriculture mais a un impact sur l'environnement, la biodiversité, le changement climatique, elle doit donc être considérée comme un outil pour atteindre ces objectifs globaux ». Il est en faveur d'une démarche holistique qui mette l'agriculture et l'environnement sur un pied d'égalité.

Trois conclusions ressortent de la communication de novembre 2010 :

- Maintenir une production viable et durable,
- Préserver un équilibre territorial et la diversité des milieux ruraux qui sont un réel moteur économique et social,
- Gérer durablement les ressources naturelles et limiter le changement climatique.

La communication reconnaît le fait que l'agriculteur est contraint de faire passer l'environnement avant ses intérêts économiques et qu'il n'a pas forcément de compensation.

Trois options pour la future Pac

Trois options se dessinent :

- Option 1 : continuer la réforme en introduisant des changements progressifs (par exemple plus d'égalité dans les paiements directs), option « light » pour le verdissement.
- Option 2 : verdir la Pac de manière radicale en introduisant un soutien complémentaire obligatoire dans le 1^{er} pilier.
- Option 3 : renoncer aux mesures de soutien (75% des dépenses actuelles) et de marché (7% des dépenses) et concentrer l'action et les budgets sur des objectifs

d'environnement et changement climatique. Les paiements directs seraient remplacés par des paiements plafonnés pour les biens publics environnementaux.

Rien n'est encore décidé mais la trame de fond est claire. Dacian Ciolos est favorable à une politique compétitive sur plan économique et écologique. Dans la communication de novembre 2010 est écrit que « *rémunérer les services collectifs rendus par les agriculteurs à la société augmenterait l'efficacité du soutien à l'agriculture européenne* ». Par ailleurs, il est reconnu que « *un grand nombre des avantages collectifs générés par l'agriculture ne sont pas rémunérés par le fonctionnement des marchés* ». La commission « *cherche à renforcer les performances environnementales de la Pac au moyen d'une composante écologique obligatoire dans les paiements directs qui prendrait la forme de mesures environnementales applicables sur le territoire de l'Union européenne* ». La commission envisage des actions environnementales simples, généralisés, annuelles et non contractuelles qui iraient au-delà de la conditionnalité.

Conclusion

Il y aura plus de complémentarité entre les 2 piliers. Un paiement lié au respect de mesures obligatoires aura un effet démultiplicateur dans la prise en compte des services environnementaux rendus. Les mesures à respecter iront au-delà des règles de base de la conditionnalité. Le verdissement de la Pac est la pierre angulaire du nouveau système qui doit faire face au défi du changement climatique et à l'épuisement des ressources naturelles mais tout en nous permettant de rester compétitifs sur la scène internationale. Au cours de l'analyse d'impact et de la consultation actuelle, il nous faut déterminer les pratiques agricoles vertes les plus efficaces. Les agriculteurs européens sont des acteurs primordiaux, d'où la pertinence d'un système d'incitation. Voici ici formulées quelques pistes de réflexion, les propositions seront dévoilées à la mi-2011.

Débat intermédiaire

Erik Osenna

Quand on soulève le voile, cela me donne envie d'en savoir plus. J'ai deux questions. La première : Quel est l'état des lieux diplomatique ? Quels pays sont favorables à quelles options ? Quel est le rapport de force ? La deuxième concerne la compétitivité. Un des problèmes clés de l'agriculture est la distorsion de concurrence au sein de l'Europe. J'en ai parlé au ministre de l'Agriculture qui m'a répondu qu'il se battait d'abord pour la Pac, et qu'après il s'intéresserait aux distorsions avec l'Allemagne. Les filières du porc et des pépinières en souffrent terriblement. Dans deux ou trois ans, il n'y aura plus de pépinières en France ! Il ne faudrait pas que le voile soit levé d'un côté et que l'opacité s'installe e l'autre.

Maud Labat

J'ai assisté à un débat la veille de la publication de la communication de novembre 2010 au cours duquel Henri Nallet expliquait : « *il y en aura pour tout le monde. Le texte sera équilibré et émanera d'un compromis* ». Il est difficile de faire un état des lieux diplomatique précis car il est lié aux questions budgétaires. Les propositions de la mi-2011 intégreront les réflexions actuelles sur les perspectives financières de l'Union européenne. « Qui paye ? » est une question centrale. Chacun essaie de tirer la couverture à soi. Cet énorme budget de la Pac n'est actuellement pas réparti de manière uniforme entre les Etats membres. Les « anciens » Etats entrés dans l'Union avant mai 2004 récupèrent une plus large part du gâteau que les autres. Avec un commissaire à l'agriculture de nationalité roumaine, cela ne va pas durer. Vous avez sans doute entendu parler de l'initiative commune franco-allemande qui porte sur le budget de la Pac. Des voix se sont élevées un peu plus à l'est de l'Allemagne pour dire qu'il n'en était pas question. Il est donc très difficile de faire un état des lieux.

Erik Orsenna

Avez-vous une idée du calendrier ?

Maud Labat

La date butoir est le 1^{er} janvier 2014. La révision des perspectives financières de l'Union européenne commence maintenant. Il appartient au Conseil européen qui regroupe les 27 Etats membres et surtout au Parlement européen de finaliser le budget. Le voile sera levé dans les deux ans à venir.

Hervé Plagnol

Le Parlement européen, comme tout parlement, mélange audace et démagogie qui peuvent influencer les décisions.

Erik Orsanna

Quid de la distorsion de compétitivité ?

Maud Labat

J'ai essayé d'éluider la question, et je vais l'éluider officiellement...

Hervé Plagnol

Cette question capitale concerne tout aussi bien les agriculteurs que les industriels. Les contraintes plus ou moins souples au niveau environnemental sont aussi responsables de distorsions.

Dominique Bureau, vous avez théorisé les Paiements des services environnementaux (PSE). Avez-vous des outils clairs à proposer ?

Les PSE : des rémunérations pour la production des services environnementaux

Dominique Bureau – délégué général au Conseil économique pour le développement durable (CEDD)

Il existe aujourd'hui un foisonnement d'instruments pour rémunérer les services environnementaux. Au-delà de la question « Qui paye ? » se pose aussi la question « Comment les payer ? ». Les PSE se développent autour de cinq domaines : ressource en eau (qualité et quantité), la protection des bassins versants contre l'érosion, les sols, la biodiversité et les paysages. Les enjeux ont déjà été soulignés par Erik Orsenna : agriculture et environnement sont intimement liés.

Un groupe de travail « France 2025 » s'est intéressé à la manière dont nous arriverons à nourrir la planète en 2025 dans le respect du développement durable. Augmenter la production agricole mondiale en préservant les sols et la biodiversité, en utilisant moins d'eau et en émettant moins de GES est un véritable défi. Dans le domaine de la biodiversité la question qui est posée est : comment passer d'une politique de préservation à une politique économique qui essaie de tirer parti de la valeur de la biodiversité ? Le défi est considérable car il y a des conflits d'objectifs.

Ils existent de nombreux exemples de PSE aux USA, en Australie, en Nouvelle Zélande ou bien dans des pays en développement. Le cadre du *Clean Water Act* et de l'*Endangered Species Act* mis en place aux Etats-Unis en est un. Pour protéger la ressource en eau, les entreprises ou bien les stations épuration ont des contraintes environnementales importantes à respecter en matière de rejets d'azote ou de phosphore. Dans le cas où elles ne peuvent atteindre ces objectifs qui nécessitent des investissements trop lourds, il existe un mécanisme de flexibilité. Les entreprises peuvent acheter des crédits à des agriculteurs dont les pratiques vont au-delà des normes environnementales.

Le PSE se définit comme une transaction volontaire, portant sur un service environnemental clairement défini, acheté par un ou plusieurs usagers, à un ou plusieurs fournisseurs, le paiement ayant lieu si le fournisseur assure effectivement la provision du service.

La démarche mise en place par Vittel en est un exemple. Cette approche économique vise à inciter, par des prix ou rémunérations appropriées, à la fourniture de services environnementaux au-delà de la « norme ». Il existe une variété de mécanismes, selon la nature du service et celle des investissements ou compétences à mobiliser. Les PSE se différencient des approches réglementaires, parfois trop rigides, et s'écartent des subventions compensatoires et des contrats globaux. La logique économique visant la fourniture de services précède l'argument « redistributif » (financement par les « bénéficiaires »). Comme l'a dit Gilles Lemaire, il y a effectivement des actions qui ne coûtent rien ou peu mais, souvent, la prise de risque est plus élevée pour les agriculteurs.

Pour faire des arbitrages, il faut connaître la valeur des services environnementaux. En règle générale, les dispositifs qui marchent sont ceux qui servent à produire des services qui ont une vraie valeur pour la société ou pour l'agriculture. Or souvent les bénéficiaires des services environnementaux sont multiples. Qui est donc l'acheteur ? Le privé ou le public ?

Dans certains cas, l'acheteur est tenu par les politiques environnementales de ne pas dégrader l'environnement. Il doit compenser son impact. Par exemple, une société qui construit une route doit recréer des paysages ou compenser la biodiversité qu'ils ont détruite. Ils peuvent trouver des agriculteurs qui peuvent plus facilement mettre en place ce type d'opérations. D'où le développement de mécanismes de crédit.

Les services qui pourraient être fournis par les agriculteurs sont identifiables sur les fiches techniques relatives à la biodiversité élaborées par Farre. Une rémunération peut fonctionner dans certains cas. D'autres instruments ayant attiré à une logique patrimoniale pourraient aussi être mis en place : il s'agit de contrats de long terme, basés sur le principe de servitude.

Mais il subsiste de nombreux problèmes techniques, il faut s'assurer que les mesures mises en place soit additionnelles car on rémunère ce qui va au-delà de la conditionnalité. Cela requiert aussi des plans de gestion collectifs à l'échelle des territoires.

Dans les années à venir, la réforme de la Pac et les politiques environnementales vont changer la donne. La clé de la réussite réside dans le principe du « win win win », il faut que la société, les agriculteurs et l'agriculture s'y retrouvent. Il y a du travail à faire mais ceci reste possible.

Hervé Plagnol

Je suis effaré par la lenteur à laquelle se mettent en place ces instruments.

Depuis le protocole de Kyoto en 1997, on dénombre très peu d'exemples dans le monde d'actions basées sur le principe des crédits carbone.

Dominique Bureau

Le système des crédits carbone n'est pas le seul. Le secteur d'application le plus privilégié est l'eau. Effectivement les choses avancent lentement. Mais sachez que les innovations dans d'autres pays comme le Chine ou le Brésil vont très vite. Depuis 3 ou 4 ans, on assiste à un foisonnement d'initiatives. Comment l'Europe et la France vont-elles tirer parti de ces innovations ?

Hervé Plagnol

Sommes-nous réticents en France ?

Dominique Bureau

L'Europe et notre pays ont beaucoup de mal à réagir dans les délais. Or le monde bouge très vite. La compétition règne. Il est capital de se doter d'une bonne Pac en 2014 avec une panoplie d'instruments.

Erik Orsenna

Les pays les plus fragiles d'un point de vue environnemental sont les pays émergents. Ceux que l'on considère avec effroi sont obligés de trouver des solutions. Ils nous prennent de court et inventent des solutions techniques qu'ils vont nous vendre quand nous-mêmes nous aurons atteint le niveau de fragilité qui est le leur. Il faut faire très attention à rester dans la compétition.

Dans le cadre du projet de Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (Redd), j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de la République démocratique du Congo et d'Indonésie. Ils m'ont rétorqué : « *puisque que vous considérez la forêt comme un bien public, combien nous payez-vous pour que nous ne coupions pas un arbre ?* ». Tous ces mécanismes abstraits doivent trouver des réponses concrètes.

On voit bien la réticence de certains agriculteurs. La rémunération des services environnementaux nous fait oublier que l'agriculteur est d'abord un producteur. On considère alors l'agriculteur comme un « super jardinier », ce qu'il n'est pas. C'est une conception nouvelle de l'agriculteur. Dieu sait si je suis attaché à l'environnement mais il ne faut jamais oublier la nécessité de production.

Dominique Bureau

Lorsque j'ai évoqué le financement des biens publics globaux, j'avais en tête le projet Redd, une des démarches qui a le plus progressé après Cancun. Jusqu'à présent, la révolution verte est intervenue dans un contexte d'énergie peu chère. Mais l'énergie va être de plus en plus coûteuse. La nouvelle révolution verte implique que l'agriculteur fournisse des biens et services divers : aliments, biocarburants, biomasse et services environnementaux... L'entreprise agricole de demain sera « multi-produits ». Outre l'énergie, le sol et l'eau vont se faire plus rares. La nouvelle révolution verte suppose une productivité « globale » de l'agriculture au sens le plus large de cet adjectif.

Hervé Plagnol

Pour s'inspirer, il faut aussi peut-être aller voir ce qui se passe ailleurs. Farre, il ne vous reste plus qu'à ouvrir un bureau au Brésil.

Etre agriculteur dans un parc régional n'est pas sans contraintes. Sont-ils rémunérés ? Quelles sont les actions mises en place ?

Prairies fleuries, premier concours agricole national dans les Parcs naturels régionaux et les Parcs Nationaux

Michel Delmas, directeur du Parc naturel régional du massif des Bauges

Le concours des prairies fleuries mis en place dans les Bauges, comme dans 20 autres Parcs naturels régionaux (PNR) en 2010, visait à valoriser les services que rendent les agriculteurs, notamment pour la biodiversité. La majorité des PNR impliqués se situent dans l'est de la France, les prairies se caractérisent donc plutôt par des systèmes herbagés de moyenne et haute montagne. Toutefois, quelques territoires de plaine comme la Brenne, la Lorraine et la Camargue ont également participé. Ce concours est transposable partout.

Les prairies naturelles, herbages extensifs non ensemencés, risquent de disparaître : soit par abandon car elles ne sont plus intégrées dans l'activité de l'exploitation agricole, soit par artificialisation. Le but de ce concours est donc de faire reconnaître à la fois la valeur agronomique de ces prairies et leur valeur écologique. Pour cela, nous avons dû inventer une valeur agri-écologique comme critère de ce concours. Nous jugeons cinq propriétés pour caractériser la valeur agricole (productivité, souplesse, valeur alimentaire, fonctionnalité...) ainsi que la maîtrise des dynamiques (risque de dégradation) ; cinq propriétés pour caractériser la valeur écologique (habitat pour la flore, la faune, espèces patrimoniales), la maîtrise des dynamiques (risque de dégradation) et la valeur mellifère. La formule de calcul retenue tient compte de l'équilibre agri-écologique². Nous avons souhaité sortir des méthodes complexes utilisées dans les zones Natura 2000 qui sont plutôt l'apanage des écologues et très peu partagées par les agriculteurs. Ici, les agriculteurs peuvent s'approprier la méthode d'évaluation de la valeur écologique en observant la présence de groupe d'espèces.

² Valeur agri-écologique = valeur agricole + valeur écologique – [Valeur agricole-Valeur écologique]

207 exploitations agricoles situées au sein de 21 PNR ont participé au concours. J'ai pu constater le dynamisme des agriculteurs avec la participation de nombreux jeunes exploitants.

Chaque jury était composé d'un agronome, souvent issu d'une chambre d'agriculture, d'un écologue travaillant dans un conservatoire botanique ainsi que d'apiculteurs venus apprécier la valeur mellifère. Ce concours a aussi permis de montrer que les prairies ont un rôle social. Des maires et des conseillers municipaux ont également participé.

Nous avons pu constater le manque de repère technique sur le système des prairies. Jusqu'à présent, les agriculteurs ont travaillé à partir de systèmes très simplifiés. Aujourd'hui, beaucoup de questions restent sans réponse. Comment conserver cette végétation qui fait appel à une dynamique complexe ? L'Institut national de recherche agronomique (Inra) nous a accompagnés dans ce concours. Il faut que nous parvenions à mieux comprendre cet équilibre agro-écologique des prairies.

Ce concours a aussi été une réussite grâce à l'ingénierie territoriale présente sur les parcs. En effet, les MAE définies à l'échelle nationale ou régionale doivent être travaillées à des échelles de territoire plus petites.

Dans les parcs existent de nombreuses dynamiques pour mieux valoriser derrière ces pratiques environnementales les filières et leurs produits. Les agriculteurs souhaitent que leurs pratiques soient reconnues au travers des produits (exemple de l'Appellation d'origine contrôlée – AOC).

De nombreux outils de communication ont été élaborés. Le ministère de l'Agriculture a notamment réalisé un film technique pour l'enseignement agricole.

Dans le massif des Bauges a été expérimenté une MAE avec obligation de résultats et non de moyens, ce qui est très peu courant en France. Cette initiative s'est inspirée d'une démarche similaire en Allemagne. L'obligation porte sur le résultat et non l'itinéraire technique pour y parvenir. La vertu vis-à-vis des agriculteurs est très forte. Ils perçoivent cela comme un signe de confiance. J'ai travaillé sur des MAE dans des zones Natura 2000 qui ont rencontré très peu de succès car elles étaient complexes et mal perçues. Dans le massif des Bauges, 130 contrats ont été signés avec les agriculteurs en deux ans sur 2000 ha soit 25% des prairies fauchées du territoire (aide de 89 euros par hectare et par an pendant cinq ans).

Ce concours a prouvé son efficacité. La participation des apiculteurs a été positive et a permis la création d'une marque de miel. Il est aussi important de rapprocher les apiculteurs des agriculteurs. Mais il nous faut progresser dans la recherche, mieux connaître le système agro-écologique des prairies. Des recherches seront notamment entamées sur la valeur médicinale des prairies reconnue de manière empirique.

Débat

Louis Damoiseau, IBMA

A qui appartient le sous-sol ? Qui est responsable de la pollution des nappes phréatiques ?

Dominique Bureau

Je ne suis pas juriste mais derrière votre question vous souhaitez sans doute savoir qui est responsable au niveau économique. Les instruments que j'ai présentés reposent sur des incitations qui s'inscrivent dans une stratégie « gagnant-gagnant ». Chercher à identifier le responsable est incontournable mais il ne faut pas que cela aille à l'encontre des instruments dont le but est d'insuffler une bonne dynamique. Par exemple, Vittel a mis en place trois types d'action. Ils ont tout d'abord acheté des terres ce qui a permis d'élargir le périmètre de protection de captage. En effet, parfois la solution est de supprimer toute agriculture. Deuxièmement, Vittel rémunère les agriculteurs qui abandonnent la culture de maïs irrigué. Troisièmement, l'entreprise a signé des contrats avec des agriculteurs pour limiter le chargement d'animaux dans les prairies.

Il est faux de croire que la valeur alimentaire des terres s'oppose à la valeur écologique. Les friches ne sont pas les milieux les plus riches au niveau écologique. A force d'attendre que les responsabilités soient établies, nous n'agissons pas.

Bernard Guidez - agriculteur Farre du Tarn

Je suis d'accord avec Erik Orsenna qui nous met en garde sur les différences d'application des règles européennes dans chaque pays. Il faut qu'elles soient uniformisées.

Les agriculteurs Farre sont plutôt bien placés pour répondre au verdissement de la Pac qui va engendrer un changement de mode de répartition du premier pilier. Quand on communique sur le développement durable, on fait beaucoup de mousse avec peu de savon. Il serait bien de récompenser ceux qui utilisent beaucoup de savon et font peu de mousse, ceux qui font ce que la société demande depuis longtemps. Mais comment les rémunérer ?

Alors que l'on attribue des subventions pour la plantation de haies, je connais beaucoup d'agriculteurs qui n'en plantent pas car ils ne les ont jamais arrachés et qu'ils les entretiennent.

Certains agriculteurs ont déjà des rotations avec six cultures qui se succèdent. Ils se demandent comment introduire la septième. Encourageons-les !

D'autres pratiquent le non labour et le faux semis (qui permet d'éradiquer le vulpin) et ont besoin de plus de moyens et d'avancées de la science.

Les agriculteurs ont-ils de leçons à recevoir ? Tous ont fait HEC « Hautes études concrètes ». Valorisons ce savoir. Vous avez des visions théoriques, mais tenez compte de la vision concrète des agriculteurs et récompensez ceux qui travaillent bien déjà !

Hervé Plagnol

Faire de la pédagogie sans donner de leçons est un exercice délicat.

Pierre-Marie Thévenot - agriculteur Farre de l'Oise

Nous sommes des humains mués par un devoir de solidarité. Or inventez de nouveaux financements pour réduire la production, n'est-ce pas de l'égoïsme vis-à-vis des 20 000 personnes qui meurent de faim sur la planète chaque jour ? C'est indéfendable ! D'où proviendront les fonds ? Si nous empruntons auprès des pays asiatiques, je trouve cela très dangereux.

Un voisin a critiqué un jour la trop forte puissance de mes tracteurs : 140, 125 et 80 chevaux pour 195 hectares avec un salarié. J'ai calculé qu'il utilisait une tondeuse équivalente à 100 chevaux par hectare pour son gazon alors que j'utilise 1,8 chevaux par hectare pour mon exploitation. On accuse les agriculteurs de rejeter du gaz carbonique mais on ne calcule jamais les quantités de CO₂ absorbées par les cultures végétales.

Gilles Lemaire

Le bilan doit tenir compte des émissions de CO₂ rejetées par l'ensemble du processus de production. Les tracteurs ne sont pas le seul poste d'émission, les engrais azotés sont d'ailleurs responsables de la part la plus importante de rejets. Les économies d'énergie sur la traction ne sont qu'une petite partie du problème.

Dominique Bureau

Une association d'agriculteurs américains, dont le président exploite dans le Dakota du Nord, s'occupe de rémunérer le stockage de carbone par les agriculteurs. Il existe un marché du carbone à Chicago dans lequel la tonne de carbone est rémunérée 3 €.

Gilles Thévenot – ancien président du Conseil scientifique de Farre

Comment prendre en compte la volatilité des cours dans la rémunération des services environnementaux qui relèvent souvent d'engagements pluriannuels visant à modifier le système de production ? La culture de blé rustique bute sur cet aspect. Lorsque le prix du blé grimpe à 200 ou 250 € alors que celui du blé rustique plafonne à 100 ou 120 €, que faire ?

Dominique Bureau

Pour développer les paiements des services environnementaux, il faut d'abord réfléchir sur le partage des risques associés. Des instruments d'assurance sont nécessaires. Nous devons travailler sur cette question.

Hervé Guichemerre - agriculteur Farre des Landes

Je fais partie du réseau d'agriculteurs Farre spécialisés dans l'énergie. Il est possible de produire de l'énergie tout en continuant à faire notre travail de base : fournir de la nourriture. Nous sommes capables de rendre la France plus autonome au niveau énergétique. Or pour l'instant les aides ne concernent que des projets supérieurs à 1000 Tep³.

En outre, le prix de rachat de l'énergie d'origine photovoltaïque a baissé en France. L'énergie produite par les agriculteurs allemands est mieux rémunérée. Que proposez-vous ?

Dominique Bureau

Le monde agricole est représenté dans la concertation actuellement en cours sur le photovoltaïque.

Erik Orsenna

Quand le ministère du Développement Durable change de politique de rémunération d'achat de l'énergie tous les 15 jours, c'est contradictoire avec son titre même. Je trouve cela scandaleux.

Dominique Bureau

Comment investir si on ne connaît pas la rémunération ?

Erik Orsenna

Je suis obligé de partir.

Dans la même logique que le titre de l'ouvrage « Indignez-vous » de Stéphane Hessel, je vous suggère : « Effarez-vous ! ».

Table ronde n°2 : la rémunération par les filières

Hervé Plagnol

De quelle manière le marché peut rémunérer les services environnementaux ?

Vous connaissez tous les petits beurres LU. Quand vous en achetez, savez-vous que vous soutenez une expérience intéressante ?

LU, une marque engagée dans une filière blé durable

Jean-Philippe Paré, président de Kraft Foods France

Le projet LU Harmony a commencé il y a 5 ans. Ce n'était pas une stratégie de développement durable mais un projet interne d'entreprise au départ. Suite à une enquête réalisée en 2005, nous nous sommes rendu compte que les jeunes diplômés étaient moins attirés par notre entreprise qu'auparavant. Ils préféraient la fonction publique ou bien les TPE et PME. Cette enquête a révélé que les jeunes diplômés s'interrogeaient sur notre rôle à long terme.

Le blé représentant 60% de notre matière première, nous avons souhaité agir sur cet axe. Le programme LU Harmony a créé un tel enthousiasme en interne que nous avons décidé de communiquer auprès du consommateur.

Ce programme, que nous espérons durable, s'appuie sur quatre principes :

- La proximité : les parcelles de blé sont situées au plus près de nos usines

³ Tonne d'équivalent pétrole

- La charte LU Harmony : les agriculteurs doivent respecter 35 bonnes pratiques agricoles qui ont été élaborées avec les scientifiques et une coopérative agricole. Aujourd'hui nous travaillons avec 15 d'entre elles.
- La biodiversité : afin que le consommateur comprenne cette démarche, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait un marqueur visuel : les bordures de champ fleuries. C'est un élément fédérateur pour le consommateur.
- La traçabilité : de la semence jusqu'au biscuit.

La démarche concerne toute la filière : les sélectionneurs de semences, les agriculteurs, les coopératives, les meuniers et l'entreprise LU. Nous avons souhaité optimiser la chaîne de valeur.

Notre objectif est de faire préférer notre marque. Pour cela nous agissons à trois niveaux :

- La qualité organoleptique
- Les services apportés par l'emballage (praticité...)
- L'émotionnel : c'est la chose la plus compliquée à gérer.

Nous avons démarré ce programme par le petit beurre qui est fabriqué à partir de 100 000 tonnes de blé par an. Aujourd'hui, 27% de la gamme est concernée, 61% le sera en 2012 et nous souhaitons atteindre les 100% en 2015. Pour une entreprise, il n'est pas ordinaire de se projeter à 3 ou 5 ans. De plus en plus d'agriculteurs sont engagés.

Afin que nos actions rentrent en synergie, il a fallu valoriser cela auprès du grand-public par de la publicité. Nous entretenons aussi de bonnes relations avec nos partenaires. Un club d'agriculteurs LU Harmony a été créé car il est important qu'ils connaissent notre processus de production. Nous avons participé récemment au salon de l'agriculture pour raconter notre histoire. Nous ne souhaitons pas en parler avant qu'elle soit réalisée. Notre crédo : d'abord faire puis communiquer. Ce programme interne s'est élargi à l'externe ce qui permet de créer une trajectoire plus durable pour notre entreprise.

Qui paye ?

Une coopérative qui rentre dans le programme Harmony reçoit une prime calculée par rapport au cours du marché. Nous ne répercutons pas ce coût auprès du consommateur car il n'est pas prêt à payer, à l'inverse du bio. 95% des familles françaises achètent nos produits.

Une entreprise de taille importante a les moyens de prendre ce risque même si l'actionnaire questionne beaucoup ces décisions. Il suffit d'augmenter de 1 ou 2 % nos ventes pour récupérer notre prise de risque. En général, il faut plusieurs années afin que le consommateur comprenne ce type de démarche et préfère le produit. C'est aussi plus efficace si toute la gamme est concernée. Or les ventes du petit beurre ont augmenté de 9% dès la première année, bien au-delà de nos espérances. Mais il est difficile de dire si c'est directement lié.

Nous diminuons notre marge pour rémunérer ce produit « premium » mais nous comptons bien gagner des parts de marché. Nous pouvons nous le permettre. Cette démarche renforce un élément informel : la valeur de notre marque sur le long terme. C'est le seul projet pour lequel nous ne pouvons pas identifier clairement le retour sur investissement dès le départ.

Je suis satisfait que les actionnaires aient accepté ce projet. Kraft Foods envisage d'ailleurs d'étendre la démarche à d'autres pays d'Europe.

Hervé Plagnol

Voici un exemple d'industriel qui accepte de rogner sa marge, ce qui n'est pas si fréquent.

On peut espérer que tous s'y mettent, mais le craindre aussi. Si tout le monde le fait, il n'y aura plus de gain de part de marché lié aux services environnementaux.

Quel est le niveau du supplément de rémunération pour l'agriculteur ? Est-ce bien 12 € la tonne de blé ? Comment le fixez-vous ? Alors que le prix du blé flambe, cette prime mobilise-t-elle toujours les agriculteurs ?

Jean-Philippe Paré

Il n'y a pas vraiment d'impact puisque la prime s'ajoute au prix du blé. Le montant de 12 € me paraît correct. Une partie revient à l'agriculteur, l'autre aux coopératives. Ce qui nous intéresse est le principe général de la prime, pas la comparaison de conditions commerciales.

Beaucoup d'agriculteurs ont adhéré à la démarche. La prime proposée est motivante mais il est vrai que le prix du blé était plus bas au départ. Bien que ce prix augmente tous les jours, de nouvelles coopératives adhèrent au programme. La flambée des cours nous pose d'autres problèmes. La volatilité des prix perturbe nos relations avec la grande distribution. Tout cela complique la gestion du prix de vente au consommateur.

Il est important que la prime du programme Harmony soit maintenue en euros et pas en pourcentage du prix du blé.

Hervé Plagnol

Vous n'avez pas eu de défections d'agriculteurs.

Jean-Philippe Paré

Pas à ma connaissance.

Vendre et produire durable, la stratégie de Nouricia

Christophe Brasset, directeur général de la coopérative Nouricia

Je dirige Nouricia, groupe coopératif agricole qui travaille pour et avec les agriculteurs.

Notre vocation est de vendre et produire durable. Je vais rassurer Bernard Guidez, notre objectif n'est pas de faire de mousse, déjà parce qu'on veut économiser du savon. Quand Gilles Maréchal m'a demandé de participer aux rencontres Farre, j'ai tout d'abord refusé car nous ne sommes pas encore suffisamment avancés dans notre démarche.

Cette stratégie « Vendre et produire durable » doit permettre aux adhérents de Nouricia de répondre de façon profitable aux attentes des clients de la coopérative et de la société, de proposer aux clients des solutions agricoles répondant aux attentes de la société et d'accompagner les adhérents dans une démarche d'agriculture durable.

Nous avons engagé une démarche de développement durable en 2006 car nous ne pouvions ignorer les attentes de la société. Mais l'agriculteur doit aussi gagner de l'argent. Je suis satisfait d'entendre que le gain de part de marché des produits bénéficiant du programme LU Harmony est supérieur à ce qui était escompté, cela va nous permettre de renégocier le montant de la prime !

On dénombre cinq métiers au sein du groupe Nouricia dont le territoire s'étend du sud de la Champagne, l'est de l'île de France jusqu'au nord de la Bourgogne :

- la vente des productions agricoles de nos adhérents,
- les achats d'agrofourriture : nous ne sommes pas acheteur de grains et vendeur d'intrants mais vendeur de grains et acheteur d'intrants pour le compte des agriculteurs,
- la logistique,
- les services aux agriculteurs et viticulteurs,
- la production d'intrants.

Nouricia regroupe 3 000 agriculteurs, 3 500 viticulteurs et 367 collaborateurs. Nous collectons 1 285 000 tonnes de productions végétales et réalisons un chiffre d'affaires de 449 millions d'euros (résultat net de 10 millions d'euros).

Pour la prime LU Harmony, une faible part revient à la coopérative et une forte part à l'agriculteur. Notre stratégie de développement durable est source de valeur ajoutée pour les agriculteurs qui sont confrontés à quatre grands enjeux pour le 21^{ème} siècle :

- Nourrir les Hommes qui seront 9 milliards en 2050. Nous devons continuer à produire tout en nous occupant du reste,
- Atténuer le changement climatique et s'y adapter,

- Réussir la fin du tout pétrole : Nouricia accompagne ses adhérents à devenir producteur d'énergie,
- Protéger nos ressources naturelles (eau, sol, biodiversité, air).

Le développement durable consiste à marier les enjeux de l'agriculture avec ceux de la société et des parties prenantes. Cette stratégie est source d'innovation et créatrice de valeur. Pendant 30 ans, l'agriculture a eu recours au « tout chimique », une solution qui avait l'avantage d'être simple. Mais cela coûte cher et les ressources s'épuisent, il nous faut donc revenir à des solutions plus agronomiques, plus techniques mais aussi plus complexes.

Comment faire ?

Les modèles agricoles traditionnels vont provoquer la baisse du capital écologique et de la marge brute. C'est pourquoi Nouricia souhaite développer le modèle d'agriculture durable que d'autres appellent agriculture positive, peu importe le terme. Il faut arrêter de dégrader le capital écologique, voire le restaurer tout en stoppant la baisse de marge brute et en développant de nouvelles techniques agricoles. C'est simple à dire mais compliqué à faire. Les modes de production actuels continuent à générer des résultats économiques positifs. L'agriculture est assez conservatrice. En France on est pour le progrès mais contre le changement. Il n'est pas facile pour les agriculteurs de mettre en place des techniques qui ne sont pas encore éprouvées mais qui satisfont la société.

Quelles sont ces techniques ? Les nouveaux assolements (réintégration de luzerne, de légumineuses, de protéagineux...), les formulations innovantes de rations et d'engrais, les engrais organiques, les produits phytosanitaires moins nocifs.... A ce titre, la société ARD qui fait partie du groupe Nouricia travaille sur ces molécules de demain avec les industriels de l'agrochimie. Il a aussi toutes les nouvelles technologies de machinisme, Nouricia est d'ailleurs un ardent défenseur du non labour, du semis direct, et des couverts végétaux. La croix et la charrue font partie de l'histoire ainsi que le labourage et le pâturage. Aller contre demande du temps.

Nouricia souhaite développer les fonctionnalités suivantes (existantes ou nouvelles) pour la production de ses adhérents :

- La production de matières premières à bénéfice nutrition santé,
- La production d'énergie, de biomatériaux, de fibres végétales à usage de construction, la chimie verte. Nouricia produit depuis peu de l'acide succinique à partir de céréales qui sert notamment à dégivrer le verglas ; il est dommage que notre usine soit récente sinon nous aurions pu apporter de solutions à la société pendant la vague de froid.
- La fourniture de crédits carbone, de biodiversité et de services publics.

Qui paye ?

Celui qui doit payer est celui à qui le service bénéficie. Pour les matières premières à bénéfice « Nutrition / santé », c'est plutôt le consommateur. Dans le cas de la production énergie, de biomatériaux, de molécules d'intérêt, c'est le client utilisateur. Pour les crédits carbone, les services publics, etc., c'est la société (ou le citoyen).

Lors d'un colloque organisé par l'Union Invivo, Monsieur Haeffner de la Lyonnaise des eaux expliquait que l'entreprise était prête à contractualiser avec des agriculteurs qui en retour modifieraient leurs pratiques. Cela permettrait à la Lyonnaise des eaux de faire des économies. A 100 € l'hectare, cela devient intéressant pour les agriculteurs. Nous sommes ici dans une logique client – fournisseur.

L'outil d'éco-diagnostic

Mettre ces dispositions en œuvre suppose de modifier les pratiques des agriculteurs. Pour ce faire, Nouricia a élaboré un outil d'éco-diagnostic à partir de référentiels existants (Dia'Terre, diagnostic Planète, méthode Idea, indicateurs de l'institut de l'agriculture durable dont Nouricia

est membre fondateur). Cet outil, qui est la clé d'entrée pour ouvrir la porte de l'agriculture durable chez nos adhérents, permet de dresser un état des lieux de l'exploitation agricole. Les indicateurs sont la consommation énergétique, les émissions de GES, la diversité des cultures, la conservation du patrimoine génétique, la rotation, la dimension des parcelles... L'intérêt d'un indicateur réside dans la possibilité de comparaison. De plus, l'outil d'éco-diagnostic permet de se préparer aux futures exigences. A Nouricia, nous souhaitons être proactif plutôt que réactif. A l'issue du diagnostic, un plan d'actions est élaboré en prenant systématiquement en compte la dimension économique. Sont retenues les améliorations qui apportent des aménités environnementales et sociétales. Le principe est de faire gagner de l'argent en vendant plus cher le produit ou en économisant des intrants. Bien que certaines actions soient peu coûteuses pour les agriculteurs, il faut fixer le prix de nos produits en fonction de la valeur que le client leur attribue et non en fonction de ce que cela nous coûte.

Notre objectif est de mettre à disposition de chaque exploitation une boîte à outil et un guide élaboré à partir des expériences des agriculteurs qui doivent être reproductibles car aucune exploitation ne ressemble à une autre. Cela concerne des domaines variés (protection des cultures, des sols, fertilisation, biomasse, biodiversité, qualité de l'eau, baisse de l'utilisation des ressources fossiles, diversité des paysages, économie et interaction avec la société).

Services environnementaux rendus par la luzerne

Eric Guillemot, Directeur de Coop de France Déshydratation

10 000 agriculteurs cultivent 320 000 ha de luzerne en France dont 70 000 ha pour la déshydratation. Cette culture a baissé de 30% en Champagne Ardennes depuis 2006 alors que c'est la seule qui offre une pause environnementale aux terres dans la succession des cultures. Cette plante semée en juillet est installée pour 3 à 4 ans et subit 4 coupes par an. Cette légumineuse absorbe l'azote présent dans le sol puis synthétise de l'azote à partir de l'air. Elle a donc une capacité épuratrice et permet de faire des économies d'azote. La luzerne contient 2,5 tonnes de protéines par hectare.

Aujourd'hui l'agriculture doit s'intégrer dans le concept d'intensité territoriale à savoir : l'obtention d'une production maximale par hectare ou unité fonctionnelle. Rappelons que nous perdons tous les 10 ans l'équivalent d'un département de terres agricoles.

Au départ, ce sont les éleveurs qui ont commencé à déshydrater de la luzerne pour faire du foin. Mais au nord de la Loire, la météo n'est pas propice à fournir un foin de qualité régulière. Il fallait donc mieux maîtriser la phase de séchage. Les usines de déshydratation ont donc été créées il y a 40 ans en réponse à ce besoin. Aujourd'hui, l'activité de déshydratation de la luzerne compte 16 coopératives, 26 usines et 1500 collaborateurs. Ce secteur est le troisième employeur privé en région Champagne-Ardenne, ce qui a du sens auprès des élus. Ainsi, nous produisons 720 000 tonnes de luzerne sous forme de granulés, de brins longs ou de concentrés protéiques.

La culture de luzerne s'inscrit dans le développement durable : aucun engrais, aucun ou très peu de pesticides ne sont apportés, elle est un bon précédent pour le blé (+10% de rendement), protège le sol de l'érosion, le structure et préserve les captages d'eau potable. Cette culture apporte trois types de services environnementaux : biodiversité, protection de l'eau et captage de CO₂.

La biodiversité

Nous travaillons depuis 2005 sur ce sujet avec les associations environnementales, ce qui ne fut pas facile au départ compte tenu nos divergences « historiques ». Ce travail a débuté par une expérimentation dont les résultats ont été validés par le Museum d'histoire naturelle de Paris sous contrôle des associations environnementales. La culture de la luzerne possède une grande valeur en matière de préservation de la biodiversité, mais comment la valoriser ?

Bien que des lois intègrent depuis 1973 et 1996 le principe de compensation pour la perte de biodiversité, elles ne sont pas appliquées. Par exemple, lors d'un projet de construction d'une zone pavillonnaire qui jouxte une zone humide, il est obligatoire de faire une étude préalable d'impact. En cas d'effets négatifs, il faudrait en théorie les compenser. Rien n'est fait aujourd'hui, il n'existe pas encore de marché de la compensation. Pourtant, la caisse des dépôts et des consignations pourrait faire cette intermédiation entre les vendeurs et les acheteurs. Des expérimentations appliquent ce principe de compensation mais il n'est pas généralisé.

Les services environnementaux doivent avoir du sens pour les agriculteurs. S'ils doivent baisser leurs rendements, ils devraient recevoir une compensation. J'espère que les élus feront en sorte que les textes de lois soient plus pragmatiques.

La qualité de l'eau

Quel est le service rendu par la luzerne dans une zone géographique donnée ? C'est à partir de cette question que nous avons entamé des discussions avec l'Agence de l'eau Seine Normandie qui s'intéresse à la qualité de l'eau. Via la police de l'eau, ils adoptent en général plutôt une logique de contrôle et de sanction. En cas de disparition de luzerne, quels seraient donc les coûts des investissements et de fonctionnement pour remplir les mêmes services rendus par cette culture ? En réfléchissant sous cet angle, l'Agence de l'eau a accepté de financer l'impact positif des dizaines de milliers d'hectares de luzerne. Cela pourrait représenter jusqu'à 7000 euros par exploitation ! D'autres études ont été menées par le Centre d'analyse stratégique selon cette même logique. Ainsi, la valeur d'une prairie permanente dans certaines régions pour préserver la qualité de l'eau est de 160 euros par hectare. Pour les prairies temporaires, cette valeur est largement supérieure. Suite à ce travail, nous entamons les mêmes discussions avec l'Agence de l'eau Bretagne-Pays de la Loire.

Le gaz carbonique

Les « déshydratateurs » sont plutôt consommateurs d'énergie. Pour être viable économiquement, il faut faire appel à l'énergie la moins chère qui est le charbon.

Bien que nous n'y fussions pas contraints, nous avons travaillé sur la réduction des émissions de CO₂ fossile. Sous l'impulsion de la Caisse des dépôts et des consignations, le syndicat Coop de France Déshydratation est devenu agrégateur de projets domestiques⁴. Ce fut trois ans et demi d'embûches et de procédures complexes. Des certificateurs du monde entier sont venus nous contrôler. Nous avons ainsi vendus 650 000 tonnes d'équivalent CO₂ fossile à la Caisse des dépôts et des consignations à hauteur de 10,5 € la tonne. L'agriculteur a touché entre 20 et 30 € de l'hectare. Nous sommes l'un des plus importants vendeurs en France. Cette vente est intervenue en période de crise industrielle consécutive à la crise financière. En 2013, la tonne de CO₂ devrait se vendre à 30-36 € la tonne, et jusqu'à 100 € selon les estimations en 2019.

Les trois schémas de rémunération des services environnementaux ici présentés ne relèvent pas de politiques publiques. Se doter d'une bonne Pac en 2014 est capital. Les décisions qui proviennent de Bruxelles deviennent incompréhensibles pour les agriculteurs de base. Ils ne comprennent pas l'abandon de certains mécanismes. Mener une politique de développement durable est plus pertinent à l'échelle du territoire que d'une culture : la luzerne concourt au développement durable sur un territoire géré par une coopérative.

Débat

Georges Plessis, agriculteur, président de Farre des Pays de la Loire

Pourquoi le référentiel Agriculture raisonnée n'est-il pas utilisé comme socle des démarches environnementales au niveau des exploitations ? Est-il plus pertinent de mener une démarche collective au niveau d'une coopérative par exemple ?

⁴ Le dispositif des projets domestiques CO₂ consiste à mettre en œuvre sur le territoire français (métropole et DOM) des projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Christophe Brasset

Agriculture raisonnée, durable, positive, peu importe le terme. Si dans cette salle tout le monde sait de quoi il en retourne, personne ne le sait en dehors. L'important est d'améliorer l'impact de l'agriculture par une démarche globale d'exploitation. Le programme LU Harmony apporte directement une valeur concrète auprès de nos adhérents. Mettre en place une démarche qui ne concerne que le blé ou la luzerne est bien évidemment insuffisant. Il faut que l'ensemble de l'agriculture soit impliqué et que des référentiels soient reproductibles par tous.

Catherine Verrier, Syngenta

M. Paré, bien que votre initiative soit louable, ne craignez-vous pas que le consommateur réduise l'image du service environnemental à une action simple à mettre en œuvre ? Je sème quelques fleurs donc je suis un bon environnementaliste ?

Jean-Philippe Paré

Nous avons besoin d'un élément visuel afin que les consommateurs comprennent notre démarche. Ne nous trompons pas de combat. Les 35 bonnes pratiques s'inscrivent dans une démarche globale d'exploitation, les jachères fleuries étant l'une d'entre elles. Nous n'avons pas la prétention de tout changer. Faut-il un seul référentiel ? Le foisonnement d'initiatives est la meilleure méthode car elle est orientée vers l'action. Si l'on doit d'abord tous se mettre d'accord sur un référentiel, nous n'agissons pas. LU Harmony concerne l'amélioration des pratiques pour la culture du blé. Il ne faut pas se tromper de combat.

Christophe Brasset

Les agriculteurs adhérant de Nouricia qui suivent le cahier des charges du programme LU Harmony ne disent pas qu'il est simple !

Jean-Philippe Paré

Le citoyen ne sait rien. Avez-vous testé le terme Agriculture raisonnée auprès d'eux ? Nos enquêtes révèlent que même le bio n'est pas clairement compris par les consommateurs. 70% de citoyens achètent du bio, de temps en temps, pour diverses raisons.

Pierre-Marie Thévenot, agriculteur Farre

La marge économique est passée progressivement des fermes aux industriels et commerçants. Il règne un climat d'hypocrisie. Quand le prix du blé monte, celui de la baguette monte ; quand le prix du blé baisse, celui de la baguette monte ! J'ai signé un contrat pour la fourniture de blé (25 ha) avec le groupe coopératif Tereos qui possède une usine d'éthanol à Lillebonne en Seine-Maritime. A l'époque, le prix d'achat était supérieur au cours du blé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La rémunération des services environnementaux par le marché ne marchera qu'avec des contrats pluriannuels. Comment contractualiser sur plusieurs années face à la volatilité des prix ?

Jean-Philippe Paré

Nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter les conditions du marché. Ce que l'on ne sait pas gérer c'est la volatilité qui change constamment la donne économique. LU vend environ 1 milliard de paquets de gâteaux par an au prix de 1 € en moyenne. La TVA et la marge du distributeur déduites, nous touchons 40 centimes par paquet. Nos coûts de production sont raisonnés au millimètre. En cas de passage de 100 à 200 € la tonne de blé, il est bien difficile de répercuter entièrement cela auprès du consommateur qui préférera les marques distributeurs ou d'autres produits. N'oubliez pas que nous sommes confrontés à la concurrence ! La situation est pire pour le café et le chocolat. Le prix du café Arabica a doublé ; la rémunération des producteurs de cacao a baissé de 40%. Ces marchés sont encore plus compliqués. Certains de mes concurrents ont même acheté des terres en Côte d'Ivoire ou au Ghana pour ne pas subir ces fluctuations. Il faut absolument réguler les marchés.

Marianne Decoin, Phytoma

Comment peut-on connaître les mesures du programme LU Harmony et de l'outil d'éco-diagnostic de Nourica ? Quels ont été les critères de choix ?

Jean-Philippe Paré

Les mesures sont consultables sur notre site Internet. Les référentiels doivent-ils tous converger un jour ? J'y suis favorable à la seule condition que cela ne ralentisse pas l'action.

Christophe Brassat

L'éco-diagnostic concerne l'ensemble de l'exploitation. Comme il n'existe aucun outil qui regroupe des données techniques, énergétiques, sociétales et environnementales..., nous avons dû élaborer l'éco-diagnostic en croisant ce qui existait déjà. Si un tel référentiel global voit le jour, nous l'adopterons car il sera plus visible.

Christophe Chéty, viticulteur

Pour obtenir une rémunération des services environnementaux que les agriculteurs rendent depuis longue date, il faut repenser entièrement l'agriculture et faire évoluer l'opinion des consommateurs. L'agriculture n'est pas un simple système de production mais une démarche globale de réflexion et de pensée qui intègre la nature, la production à haute valeur environnementale, le social et la dimension économique. J'entends dire qu'il faut réduire les produits phytopharmaceutiques pour respecter la nature. Or par principe, un traitement va à l'encontre de celle-ci ! La profession agricole doit se doter d'un nouveau système de pensée et le transmettre ensuite au consommateur qui acceptera de payer pour les services environnementaux.

Thierry Maleplate, Coop de France déshydratation

Comment expliquez-vous que l'Europe soit déficitaire à hauteur de 80% en protéines pour la nutrition animale alors qu'en même temps elle décide d'arrêter le soutien à la production de luzerne déshydratée qui présente des aménités environnementales ?

Eric Guillemot

Cela relève d'un problème d'attractivité économique d'une culture sur le moyen ou long terme. Face à la volatilité des prix, Mariann Fischer Boel nous disait « faites ce qui se vend ! ». Cette politique détruit de filières qui ont mis des années à se construire et qui ont un rôle positif dans l'aménagement du territoire, l'emploi... Les discours sont incohérents. Tous les deux ans la Commission européenne change d'avis.

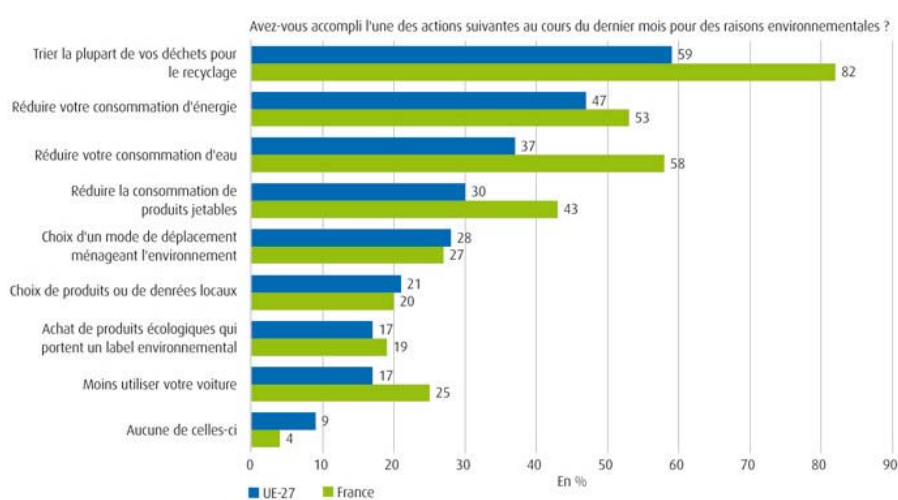
Table ronde n° 3 : la perception par le consommateur

L'environnement, une préoccupation croissante des consommateurs ?

Sophie Dubuisson-Quellier, chargée de recherche au CNRS (Centre national de recherches scientifiques), professeur à Sciences-Po

La préoccupation environnementale des consommateurs est née au travers d'un processus social qui est le fruit des démarches de différents acteurs. Les agriculteurs ont un rôle à jouer dans la construction de la représentation de ses préoccupations.

L'environnement n'est pas une préoccupation nouvelle mais a émergé dans les années 70. Longtemps, cette préoccupation n'a concerné qu'une partie des consommateurs, plutôt des militants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'environnement est une préoccupation partagée. Une enquête du Credoc montre que 90% des Français déclarent avoir une sensibilité à l'environnement. Cette préoccupation n'est pas évanescence, elle s'ancre dans de gestes réels.



Par exemple, 82% des Français déclarent trier leurs déchets ; 58% déclarent réduire leur consommation d'eau...

Mais il existe un écart important entre le déclaratif et la réalité. Il faut donc essayer de comprendre son origine. Comme il est complexe de mesurer les pratiques réelles, les enquêtes se

basent sur le déclaratif. On constate aussi qu'il y a des gestes plus ou moins pratiqués. En outre, les pratiques sont segmentées socialement. Les préoccupations environnementales concernent avant tout les classes moyennes et supérieures qui détiennent un pouvoir d'achat supérieur. Il est intéressant de mesurer le déclaratif car il montre qu'une norme sociale est en train d'émerger. En effet, les sondés répondent de façon à être conforme à ce que l'enquêteur attend et plus largement, à ce que la société admet (le politiquement correct). Avant les pratiques, il y a la norme.

D'où vient cette norme ? Qui sont les entrepreneurs de morale ? Ils sont d'origine militante, appartiennent à des associations et ONG environnementales, au bio... Aux militants s'ajoutent les médias qui s'intéressent de plus en plus aux préoccupations environnementales. Le troisième intervenant dans le façonnage de la norme est le discours public dont certains diront qu'ils ne vont pas assez loin. Des recommandations émanent du discours public (par exemple de l'Ademe). La norme est actuellement en construction. Rien n'est figé.

Nous sommes frappés de la manière dont les consommateurs considèrent les rapports entre agriculture et environnement. Il ressort un monde binaire avec :

- Un modèle repoussoir : l'agriculture qui cumule tous les défauts (pesticides, productiviste...)
- Un modèle idéal (extensif, circuit court...) qui ne reflète pas la diversité du monde agricole.

Les pratiques des consommateurs qui déclarent avoir des pratiques environnementales se rapprochant du deuxième modèle. Dans quelle mesure le monde agricole, dans toute sa diversité, et les agriculteurs ou leurs représentants, ne peuvent-ils pas être plus présents dans le paysage que je viens de présenter ?

Cette vision des consommateurs laisse assez peu de place à l'agriculture dans sa réalité. Puisque la norme est en construction, comment les agriculteurs peuvent-ils s'emparer de la construction de cette représentation entre l'environnement et l'agriculture ?

Hervé Plagnol

Que doivent-ils faire ? Un film ? Aller dans les grandes surfaces pour montrer ce qu'est l'agriculture entre ces deux extrêmes ?

Sophie Dubuisson-Quellie

La question n'est pas évidente. Si elle l'était, la solution serait largement mise en œuvre. Les associations environnementales sont parvenues à interpeller le consommateur alors que cela n'était pas leur mode habituel ; elles ne s'adressaient auparavant qu'aux militants. Il faut sans doute trouver de nouvelles formes d'interpellation du consommateur. Cela pourrait passer par un autre mode de gouvernance, dans le partage des décisions et des responsabilités afférentes.

Les consommateurs sont sensibles à la qualité « environnementale »

Marie-Jeanne Husset, INC (Institut national de la consommation), directrice de la publication de la revue 60 Millions de consommateurs

Je ne représente que 60 millions de consommateurs. Nous sommes autant des consommateurs, des citoyens que des contribuables. Les consommateurs sont de plus sensibles aux questions de l'environnement, de plus en plus conscients de l'impact de la consommation et de leur consommation depuis le 20 mars 1996, date du début de la crise de la vache folle. L'insouciance est terminée. Ils sont aussi de plus en plus conscients de l'impact de l'alimentation sur leur santé. Les consommateurs sont aussi des contribuables, la dégradation de l'environnement, ils doivent la payer.

60 millions de consommateurs avait réalisé en mars 2004 un sondage sur lien entre agriculteurs et consommateurs en collaboration avec l'Assemblée permanente de Chambres d'agriculture (APCA) à l'occasion du salon de l'agriculture. Il existe d'ailleurs très peu d'étude de ce type.

A la question - quelle est pour vous la première mission de l'agriculture ? - les consommateurs ont répondu à 65% nourrir la population, loin devant la deuxième réponse (conserver et défendre notre patrimoine culturel et gastronomique à 23%).

A la question - concernant les conditions d'exercice de l'agriculture, qu'est-ce que vous jugez important ? – 89% des sondés ont répondu la protection de l'environnement, 78% le bien-être animal, la juste rémunération des producteurs arrive en troisième position.

Dans un autre sondage réalisé avec le Credoc et paru en octobre 2004, nous nous sommes intéressé à ce que signifiait bien manger pour les consommateurs. Qu'est qu'un produit innovant ? 80% des sondés répondent un produit respectueux de l'environnement. Quel est le type d'innovation qui vous incite le plus à acheter un produit ? 35% répondent le bénéfice pour la santé et 34% le respect de l'environnement.

En janvier 2008, nous avons interrogé nos lecteurs sur : qu'est-ce que consommer durable ? Cette enquête a été réalisée juste après le Grenelle de l'environnement. Pour 80% de nos lecteurs, consommer durable est une priorité. Cela passe d'abord par des produits plus respectueux de l'environnement avant l'éthique ou l'équitable.

Quand vous achetez un produit, à quoi faites-vous attention en priorité ? 66% des lecteurs font attention à sa performance, 57% à l'impact environnemental et 56% au prix.

Etes-vous prêts à modifier votre consommation pour une consommation plus durable ? 95% répondent oui.

Je sais bien qu'il y a une différence entre le déclaratif et la réalité mais si déjà les consommateurs ont envie de le faire, c'est bien.

Quel est le rôle du consommateur ? Il est d'abord de comparer le rapport qualité/prix. La notion de qualité a fortement évolué depuis la société des années 60. Notre revue a d'ailleurs fait

évoluer les critères de qualité pour réaliser ses tests comparatifs. Dans l'alimentation, la qualité est sanitaire, nutritionnelle, gustative et environnementale. Les consommateurs sont aussi de plus en plus sensibles à la juste rémunération des producteurs. Ils ne cherchent pas les prix les plus bas mais les prix les plus justes. Le commerce équitable concerne certes les petits producteurs des pays du Sud mais aussi les petits producteurs français !

Concrètement, comment les consommateurs ont accès à la qualité environnementale ?

La question est complexe. Le paradoxe de l'agneau de Nouvelle Zélande en témoigne. Lors d'une conférence à l'Académie de l'agriculture une chercheuse de l'Inra a fait part d'une étude sur l'impact « Carbone » de l'agriculture. D'après ce seul critère, il vaut mieux consommer de l'agneau abattu en Nouvelle Zélande, transporté par bateau et acheté dans un supermarché plutôt que de l'agneau français acheté chez son boucher. Cette conclusion est absurde et dangereuse. L'impact sur l'environnement ne se résume pas à la composante carbone. En achetant de la viande chez son boucher, le consommateur soutient les petits commerçants. La notion d'indicateurs est donc capitale. Il n'y a pas de consommation sans information, car on ne peut pas comparer le rapport qualité / prix. Les labels sont différents des indicateurs.

Comment le consommateur peut-il accéder à la qualité environnementale ? Les consommateurs sont sensibles à la vraie qualité environnementale des produits qu'ils consomment. Mais attention au « *Green Washing* » !

Hervé Plagnol

Le consommateur est demandeur mais perdu.

Marie-Jeanne Husset

De nombreuses initiatives (Achat de proximité, Amap...) rencontrent l'adhésion des consommateurs. Même si les agriculteurs se sentent sur le banc des accusés, les consommateurs ont toujours un a priori favorable sur leur profession. Concernant l'augmentation des prix, les agriculteurs sont plutôt épargnés par les consommateurs qui incriminent les industriels, les transformateurs ou les distributeurs.

Les vergers d'Arifontaine

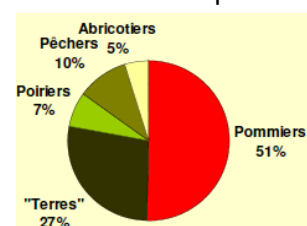
Etienne Benoit, arboriculteur Farre de la Meuse

Je suis arboriculteur dans la Meuse avec mon épouse Nathalie dans le village de Mont-Villers situé sur la commune de Bonzée au cœur des Côtes de Meuse, petite région fruitière et viticole. Le nom de l'exploitation correspond à celui d'une de mes parcelles. Dès le départ, nous ne souhaitons pas identifier le nom de l'exploitation à une personne mais à un territoire. J'ai créé l'exploitations en février 1989 après été conseiller à la Chambre d'agriculture de la Meuse pendant 14 ans. J'ai acquis une parcelle de 8,63 ha que j'ai plantée d'arbres. Mon installation officielle date de novembre 1991. Une étape importante pour l'exploitation a été le passage sous une forme sociétaire en 2001. Salariée, Nathalie est devenue associée et exploitante.

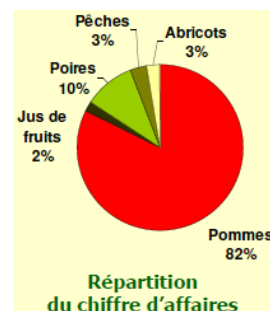
Surfaces, chiffres d'affaires et débouchés

Aujourd'hui, la surface agricole utile (SAU) est de 18 ha dont 13,52 ha en vergers. Nous employons 4 salariés permanents et des saisonniers (3,4 temps plein). Au total, la main d'œuvre équivaut à 10 temps plein. Pour les bâtiments, j'ai acheté une petite porcherie en 1991 de 370 m² qui a été progressivement agrandie. Aujourd'hui, la surface des bâtiments est de 1970 m² dont 100 m² pour le magasin de vente directe. Nous possédons aussi des chambres froides pour le stockage des pommes et des poires.

Les pommiers sont majoritaires dans l'assolement. Nos 27% de terres sont composés de bordures de plantations, les tournières, d'allées, de plantations arrachées. Depuis 2009 s'y ajoutent des tagètes (œillets d'Inde) et des plantes mellifères et polinifères



Les pommes représentent plus de 80% du chiffre d'affaires⁵. Les pêches et abricots n'y contribuent que pour très peu mais apportent de la trésorerie l'été. Si l'activité pomme n'est jamais descendue en dessous des ¾ du chiffre d'affaires, les activités pêche et abricot varient très fortement.



Concernant les débouchés, la vente directe aux consommateurs arrive en tête (34,6 %) mais est difficilement maîtrisable. Beaucoup de nos clients sont âgés. Or quand on perd un client âgé, il faut plus de clients pour le remplacer. Outre la vente directe, nous commercialisons nos produits auprès des grossistes (34,5%), des hypermarchés (25%), des petits commerces (3%), des collectivités (1,5 %) et la transformation (1%). En 2010, la part des hypermarchés montera probablement à 40%. Bien que notre métier soit passionnant, nous sommes confrontés à une conjoncture difficile et aux distorsions de concurrence avec les pays frontaliers comme la Belgique et l'Allemagne. Rappelons que le quart des vergers français ont disparu ces 10 dernières années.

Le respect de l'environnement en fil rouge

J'ai travaillé 14 ans à la Chambre d'agriculture de la Meuse, les côtes de Meuse étant la partie ouest du Parc naturel régional de Lorraine. Je suis installé à Bonzée, là où se trouve le CPIE⁶ Woèvre - Côtes de Meuse. Au fil des ans je me suis impliqué dans différentes démarches comme les PDD, CTE, CAD⁷ qui m'ont permis d'avancer. Je suis qualifié au titre de l'Agriculture raisonnée depuis 2006 bien que ma région se soit peu mobilisée ; seulement 4 exploitations sont qualifiées dans le département. Enfin, j'ai adhéré à Farre en 2008. Parallèlement, les demandes des consommateurs sont de plus en plus importantes sur l'environnement.

Voici quelques exemples concrets de nos pratiques. Nous nous inscrivons dans la production fruitière intégrée sans adhérer à la charte pour cause d'isolement et d'absence d'organisation de producteurs engagée localement. Ainsi, nous avons recours aux techniques de la confusion sexuelle pour le carpocapse du pommier, aux thyphlodromes en prévention des acariens phytophages, aux punaises anthocorides en prévention des psylles, à la glue contre les dégâts de forficules, aux pièges, à des produits phytosanitaires moins agressifs... Depuis 2007, malgré l'absence d'obligation de ZNT⁸ sur l'exploitation, toutes les plantations ont été reculées à 20 mètres des cours d'eau. En outre, nous laissons un délai de deux ans entre deux plantations de pommiers. Pour éviter la prolifération de nématodes parasites, nous semons des tagètes au lieu d'avoir recours à la désinfection chimique. Depuis cet automne, nous participons au réseau de protection intégrée de Farre, ce qui nous pousse à aller de l'avant. Si nous sommes parvenus à réduire l'usage des insecticides par des solutions alternatives, le recours aux fongicides reste important (contre la tavelure et oïdium).

Qui paye ?

Comment rémunérer les efforts des agriculteurs dont les produits vont se retrouver dans la masse à un prix non différencié ? Avant d'espérer un prix supérieur pour des produits plus respectueux de l'environnement, le préalable serait qu'ils bénéficient d'un accès prioritaire sur le marché, à prix égal.

Nos clients nous questionnent de plus en plus. Le respect de l'environnement est important en particulier pour les nouveaux. Or ils sont perdus entre toutes les marques, labels, signes distinctifs, AOC, IGP⁹... Ils ont des doutes sur les termes « éco », bio, durable, solidaire, équitable. Ils ne savent plus comment différencier le vrai du faux environnemental.

Par une relation humaine directe, nous installons un climat de confiance avec nos clients qui n'est pas basée sur des critères objectifs. La qualification Agriculture raisonnée est appréciée mais pas suffisante. Nombreux sont les consommateurs déconnectés de la réalité. Rares sont les

⁵ Moyenne 2001 à 2009

⁶ Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

⁷ Plan développement durable (PDD), Contrat territorial d'exploitation (CTE), Contrat agriculture durable (CAD)

⁸ Zone non traitée

⁹ Appellation d'origine contrôlée (AOC), Indication géographique protégée (IGP)

jours où un client ne nous parle pas des pommes de son enfance, l'âge d'or où il allait cueillir des fruits qu'il ne retrouve plus aujourd'hui. Dans l'imaginaire des consommateurs, les pommes bio ne sont jamais traitées, cueillies dans de grands arbres en dessous desquels paissent les vaches ! La déconnexion entre la réalité et la perception des consommateurs est grande. Une minorité d'entre eux s'investissent au travers des Amap, groupement d'achat solidaire ou bien en venant chez nous. Comment aller au-delà de cette minorité de consommateurs engagés ?

La première possibilité est la certification environnement avec le niveau HVE. L'accès prioritaire au marché serait déjà en soi une rémunération. Mais rien ne ressemble plus à une pomme issue de l'agriculture certifiée qu'à une pomme d'un verger conventionnel, produite en Lorraine, en Meuse, en France, en Belgique, en Pologne ou en Chine ! Si une pomme bio est identifiable, il n'existe aucun signe distinctif de qualité pour guider les consommateurs vers des pommes cultivées en respectant l'environnement. Un étiquetage pour les produits des exploitants qui aurait atteint le niveau 3 de l'HVE permettrait au consommateur de les identifier. Une communication dynamique associant l'ensemble des partenaires de la certification (agriculteurs, distribution, associations de consommateurs...) est nécessaire. Nous avons besoin d'un engagement fort et rapide des pouvoirs publics pour l'HVE.

Faute d'HVE, nous nous sommes intéressés à Fruidissi, un identifiant proposé par la Fédération nationale de producteurs des fruits (une branche de la FNSEA) pour les exploitations qualifiées Agriculture raisonnée ou en production intégrée. Lancée en janvier 2010, Fruidissi est en cours de développement. La démarche, qui distingue les « fruits de nulle part » des « fruits d'ici », répond aux attentes des consommateurs (qualité, goût, origine locale, saisonnalité, respect de l'environnement...). Ce n'est pas une marque de plus mais la mise en avant des fruits d'une région précise et d'exploitations qui se sont engagées dans démarche de production respectueuse des consommateurs et des agrosystèmes.

Nos collègues agriculteurs nous demandent pourquoi nous nous imposons ces contraintes alors que rien ne nous y oblige, alors que l'on ne vend pas plus facilement nos fruits et pas plus chers. Ils ont en partie raison mais notre motivation n'est pas seulement économique ! Nous devons répondre aux attentes des consommateurs pour gagner la confiance, pour débattre sereinement de notre métier et de nos pratiques. Nous sommes beaucoup plus sereins aujourd'hui face aux questions des consommateurs qu'il y a cinq ans et aussi en cas de contrôle de l'administration. Afin que les efforts des agriculteurs engagés pour l'environnement puissent obtenir une vraie rémunération, j'invite les pouvoirs publics à prendre rapidement les décisions qui s'imposent.

Débat

Hervé Plagnol

Vous travaillez pour rien...

Etienne Benoît

Sur les quatre derniers exercices comptables, Nathalie a travaillé 2400 heures et moi 3100 heures par an. La rémunération moyenne nette avant impôt est de 6,8 € par heure. Mes collègues ne voient pas d'intérêt aux contraintes que je m'impose. Bien souvent, ils ignorent aussi ce que je fais exactement pour l'environnement.

Hervé Plagnol

Les acheteurs de la grande distribution sont-ils sensibles à votre démarche ?

Etienne Benoît

Les acheteurs n'y sont pas préparés, ne disposent d'aucun critère pour apprécier objectivement la qualité environnementale. Ils auront des repères si demain la certification HVE est identifiable sur les produits et qu'elle est portée par les associations de consommateurs et la grande distribution. J'ai tissé une relation de confiance avec un chef de rayon d'un hypermarché de Metz qui nous paye correctement nos produits mais c'est un cas marginal.

Paul Campas, agriculteur Farre de Mayenne

Producteur de volailles, je participe à de nombreuses animations en grande surface, au salon de l'agriculture ou bien à Ferme en ville à Nantes. Le consommateur est très compliqué, il faut être pédagogue, lui expliquer la différence entre les signes de qualité différents. Lorsqu'il a compris, en fonction de ses moyens, de ses idéaux, ils achètent en connaissance de cause. La certification HVE marchera que si elle est bien expliquée aux consommateurs et que les agriculteurs se déplacent dans les magasins. Il faut qu'ils aillent au-devant des consommateurs. Ne laissons pas les médias et la grande distribution s'emparer de la communication.

Hervé Plagnol

Le consommateur est-il prêt à écouter ce discours ?

Marie-Jeanne Husset

Il n'y a pas un mais des consommateurs, extrêmement variés en fonction de leur pouvoir d'achat. Le prix de l'alimentation est revenu sur le devant de la scène depuis la crise. Les consommateurs sont contradictoires car c'est la société qui l'est dans son ensemble, qui d'un côté nous pousse à consommer durable mais qui de l'autre n'a jamais autant consommé jetable. Mais il faut faire avec. Les consommateurs qui achètent directement aux producteurs en qui ils ont confiance n'ont pas besoin d'indicateur. Ils sont nostalgiques d'une époque révolue qu'ils n'ont pas connue. 80% de ce que l'on mange est transformé ! Comment consommer local quand on habite une grande ville ? Pour la consommation de masse, les indicateurs sont fondamentaux. Le consommateur n'a aucun moyen de distinguer la qualité des fruits, comme des légumes, car il n'est mentionné que l'origine, un calibre et un prix. Il n'a d'autre choix que de choisir en fonction du prix. Se doter d'indicateurs fiables est donc fondamental.

Pierre de Lépinau, directeur général d'Adivalor

Dans une enquête réalisée en 2004, 80% des agriculteurs interrogés déclaraient rapporter leurs déchets alors que le taux de collecte atteignait 20%. Aujourd'hui, le nombre d'apporteurs est mesuré par un système d'attestation. En 2009, 240 000 agriculteurs apportaient leurs déchets soit plus de 80% d'utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Les agriculteurs sont d'excellents trieurs. Comment faire connaître cet engagement fort ?

Marie-Jeanne Husset

Les consommateurs sont reconnaissants mais vous voudriez qu'ils paient plus pour cela !

Pierre de Lépinau

Au moins que leur engagement soit reconnu.

Marie-Jeanne Husset

La qualité environnementale doit-elle être réservée à une niche de consommateurs comme le bio ou bien à la consommation de masse ? C'est toute la consommation d'aujourd'hui qui doit être plus durable. Les consommateurs éprouvent une vraie attente. Dans un avenir proche, les agriculteurs devront respecter cette qualité environnementale pour accéder au marché.

Gil Kressmann

Si la certification HVE réussit, cette norme aura du sens pour le consommateur. Mais parviendrons-nous à faire payer plus cher les produits ? Si l'écart entre HVE et l'agriculture biologique se réduit, n'y a-t-il pas un risque de banaliser le bio ?

Etienne Benoît

Mes voisins qui consomment du bio n'ont pas envie d'acheter nos produits issus de l'Agriculture raisonnée. Les Amap locales ne nous sollicitent pas bien qu'elles n'aient pas de producteurs de fruits. Il y a une distinction très forte entre le bio et le reste des autres démarches agricoles durables. Un signe officiel de qualité comme HVE nous permettrait d'accéder préférentiellement au marché.

Christiane Lambert, vice-présidente de la FNSEA

Je vous prie d'excuser Xavier Beulin qui préside le conseil d'administration de la FNSEA en ce moment même et qui reçoit Jean-Paul Delevoye, président du CESE¹⁰.

L'agriculture bio est clairement identifiée par les consommateurs et décideurs et il ne faut pas troubler cette visibilité. Mais elle a aussi construit sa communication en étant critique vis-à-vis des autres modes de production, ce qui n'est pas sain. A Farre, nous avons toujours expliqué que l'Agriculture bio est positive mais que l'Agriculture raisonnée était différente.

Franck Riboud (Danone) avait dit un jour à cette tribune « *Un client je sais ce que c'est, un consommateur je ne sais pas* ». Depuis le Grenelle de l'environnement, les actes d'achat ont indéniablement évolué. La consommation locale s'est développée. D'ailleurs, des jeunes agriculteurs s'installent en comptant le « nombre de paniers » à la place du nombre d'hectares.

Il nous faudra travailler sur la communication de la certification HVE quand elle sera officielle. Les consommateurs pourront faire un choix éclairé des produits en fonction de différentes consommations (la semaine, le week-end, le festif...).

La flambée des matières premières en 2007 a fait prendre conscience aux consommateurs de l'importance du prix de l'alimentation. Or lorsque le carburant augmente, comme actuellement, personne ne se plaint ! L'augmentation du prix des loyers est proportionnellement plus forte que celle du prix de l'alimentation. Sur les trois principaux poste de dépense des ménages - se loger, se déplacer, se nourrir – l'alimentation est dans l'œil du cyclone alors qu'elle ne représente que 14% des dépenses d'un foyer (11 à 21% selon les salaires) et 4% du prix des matières agricoles. Alors que le prix de l'alimentation du bétail a augmenté de 50% en 6 mois et que les coûts de production des éleveurs explosent, est-il illogique que cet effort qualitatif soit partagé par le consommateur ? En la matière, la pédagogie est nécessaire. Le client n'honore pas toujours la commande du consommateur. Le client achète ses produits dans les magasins *hard-discount* qui continuent leur croissance à deux chiffres. La grande distribution s'y met aussi ce complique la lisibilité. Chacun doit assumer ses responsabilités. Quand le Gouvernement a fait du pouvoir d'achat une bataille acharnée pour lutter contre la crise, il porte aussi une part de responsabilité dans l'écrasement des prix des produits alimentaires. Catherine Vautrin, qui a remplacé Jean-Paul Charié à la présidence de la Commission d'examen des politiques commerciales, ne souhaite pas qu'il y ait d'inflation alimentaire. Or répercuter les charges des exploitations agricoles, c'est une inflation logique dans une économie normale. On ne peut contraindre les producteurs à baisser leur revenu tout en leur demandant de respecter l'environnement... La biodiversité disparaîtra demain de pair avec la perte des producteurs dans des territoires qui se retrouveront inoccupés. HVE ou pas, cette question de la revalorisation est importante. Si HVE permet d'y voir plus clair nous aurons gagné. En 10 ans, la prise de conscience a fortement évolué

Danielle Gadeau, association Parus's

Seuls Monsieur Guillemot et Madame Lambert ont souligné la disparition des terres agricoles. Qui paye lorsque des terres agricoles de la Brie (509 ha près de Disney Land) vont disparaître ?

Hervé Plagnol

La loi de modernisation agricole a mis en place une taxe sur les plus-values en cas de changement d'usage des terres agricoles. Le problème est d'appliquer la loi.

Henri Joyeux, président de Famille de France

Notre association représente 100 000 familles.

Je suis aussi chirurgien, oncologue spécialisé dans la nutrition et la prévention. Famille de France a lancé le concept de « nutrition prévention santé famille » et organise des conférences très suivies sur le thème : l'agriculteur, premier vecteur de santé. Il n'y a pas un mais des consommateurs. S'il y a plus en plus de « somateurs », il y a de moins en moins de « cons ».

¹⁰ Conseil économique social et environnemental

Conclusion

Christophe Grison, président de Farre

Au terme de cette journée riche en débats, en propositions, mais aussi en questionnements, je voudrais vous dire, tout d'abord, toute ma satisfaction d'être là aujourd'hui avec vous et d'avoir pu réunir des experts, des parlementaires, un académicien, des fonctionnaires, des économistes, des journalistes et des agriculteurs pour réfléchir tous ensemble sur la question complexe des services environnementaux rendus par l'agriculture et plus généralement sur le lien agriculture et environnement.

Et je voudrais donc remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui sont intervenus et qui nous ont éclairés et permis de progresser sur cette question.

Un merci tout particulier à Christian Jacob qui en tant que président du groupe parlementaire le plus important de l'Assemblée nationale a toutefois tenu à être là et qui nous démontre, une fois de plus, que l'on peut compter sur lui pour défendre une vision moderne de l'agriculture au sein du Parlement.

Merci aussi au député Bertrand Pancher qui n'a pas ménagé sa peine lors du débat sur le Grenelle 2 pour pousser le dispositif HVE, j'en reparlerai tout à l'heure.

Enfin un grand merci à notre académicien Erik Orsenna qui avec le talent qu'on lui connaît nous a éclairés sur les multiples enjeux et attentes qui s'expriment sur l'agriculture dans la société. Pour ceux qui veulent découvrir sa plume insolente, je vous invite à partir en voyage avec le frère de Christophe Colomb, Bartolomé, dans son dernier ouvrage, vous ne serez vraiment pas déçu.

Merci aussi aux collaborateurs de Farre qui sont les artisans de notre association et que leur assiduité et sérieux dans leur travail permet à Farre d'être un acteur incontournable de la politique nationale agricole et européenne.

C'est cela l'esprit de Farre : un Forum, où chacun avec son histoire, et ses convictions accepte d'écouter l'autre pour partager une vision commune et ne regarder que dans une seule direction : celle de l'avenir.

Un sorte de triptyque revisité que l'on peut résumer : par écouter, innover, convaincre.

- Ecouter : parce qu'au cœur d'enjeux de société comme la santé, l'alimentation et l'environnement, le secteur agricole n'a d'autre choix que d'adopter une véritable posture d'écoute pour décoder les attentes des nouvelles parties prenantes et tenter de comprendre les mutations qui sont à l'œuvre pour repérer là où l'avenir se trame.

- Innover : parce qu'à la veille d'une négociation capitale pour son avenir au niveau européen, le secteur agricole doit aussi démontrer de nouvelles utilités collectives et justifier une nouvelle étape de la Politique agricole commune avec le double défi de la productivité et de la durabilité.

- Convaincre : parce qu'un travail énorme de communication et j'insiste sur ce terme de sensibilisation et de communication est à entreprendre pour expliquer d'une part les efforts déjà entrepris par les agriculteurs et d'autre part pour apporter les preuves que nos métiers de producteurs ne vont pas se transformer au détriment de la population mais bien pour le bénéfice de toute la société.

Voilà notre ambition, Monsieur le ministre, être un pont entre l'agriculture et la société et intervenir chaque fois que cela est possible, grâce à notre réseau d'agriculteurs motivés et investis dans des démarches de développement durable pour expliquer que l'environnement n'est pas l'ennemi de l'agriculture mais bien l'allié d'une nouvelle performance agro-environnementale.

La zone de turbulence que nous traversons depuis plusieurs années ne rend pas notre tâche facile et on a souvent pris pour cible les contraintes environnementales européennes qui s'abattent comme des couperets sur nos exploitations au mépris de toute logique agronomique pour dénigrer et faire l'amalgame sur l'environnement. Assurément, le lien agriculture et environnement, c'est beaucoup plus que cela. De plus, les décisions brutales imposées par le Grenelle de l'environnement suivies d'un virage à 180 degré donné par le Président de la République lui-même, au dernier Salon de l'Agriculture (dixit « l'agriculture, ça commence à bien faire »), ne facilite pas la lisibilité et la compréhension de la politique gouvernementale en la matière.

Voilà pourquoi, Monsieur le Directeur de Cabinet, nous sommes très satisfaits que le Ministre de l'Agriculture soit représenté et que vous participiez, pour la première fois, à nos travaux et au nom de tous les membres de notre Forum, je tiens à vous remercier personnellement car tous attendent de votre intervention des orientations claires et la vision de votre ministère sur l'agriculture durable. Car vous le savez mieux que quiconque, en politique, il y a des silences qui sont assourdissants ! C'est pourquoi en octobre dernier, je suis intervenu publiquement dans le différend qui opposait votre ministère à celui de l'environnement pour déclarer que la pause environnementale que réclamaient certains n'était pas la bonne solution. Et que la politique du « stop and go » cassait la dynamique de tous les acteurs qui ont déjà investi ou réfléchissent à la mise en œuvre d'une politique plus soutenable.

Car en vérité, que demandons-nous aux pouvoirs publics ?

- De l'argent ? Mobiliser quelques crédits incitatifs pour enclencher une dynamique vertueuse serait utile mais nous savons aussi que la crise a ponctionné les dernières marges de manœuvre de votre ministère.

- Une nouvelle loi ? Commençons d'abord par bien mettre en œuvre la loi de modernisation que le Ministre a fait voter et qui est porteuse de beaucoup d'avancées comme la contractualisation, la maîtrise du foncier.

Non ! Ce que nous attendons de l'action publique et de votre ministère en particulier c'est une impulsion, un élément déclencheur qui démontre que l'agriculture de demain devra à la fois faire face à l'absolue nécessité d'accroître les volumes d'approvisionnements alimentaires mais aussi encourager le passage tout aussi incontournable vers des formes d'agriculture meilleures gestionnaires de l'environnement. Cette prise de position politique est d'autant plus nécessaire qu'au niveau mondial, européen et national le centre de gravité des questions agricoles se déplace inexorablement vers des préoccupations d'ordre sociétal.

Sans avoir la prétention de faire de la géostratégie permettez-moi de développer ces 3 niveaux d'analyse. Au niveau mondial tout d'abord, je voudrais citer trois chiffres pour bien situer l'enjeu : En 1960, la nourriture d'un « terrien moyen » était produite sur 0,45 ha. En 2000, sur 0,25 ha. En 2050, il faudra pouvoir le faire sur 0,15 ha, soit 1500 m². C'est donc à une véritable « guerre de la terre » qu'il faut se préparer et j'en veux pour preuve un article des Echos qui relate que pour la première fois en Chine, un gros constructeur automobile a été condamné à verser 440 000 dollars, et 7 usines ont dû fermer au motif qu'elles avaient été construites sur des terres à usage agricole. L'affaire a fait grand bruit dans la presse chinoise car c'est la première fois que le pouvoir central chinois démontre de façon aussi spectaculaire qu'il considère comme un enjeu stratégique de nourrir ses 1,3 milliards d'habitants. La Chine - qui est, depuis l'an dernier la deuxième puissance économique mondiale - n'est pas la seule à rechercher de la terre arable. Tous les pays très peuplés sont en manque de terre de culture et c'est donc à un véritable « Monopoly géant » que nous assistons alors que la planète accueille chaque année 75 millions d'habitants supplémentaires (plus qu'une France chaque année !).

Face à cette pression de plus en plus forte, face à la montée en puissance des pays émergents, la France doit changer de posture et surtout le dire publiquement, elle ne doit pas céder à la pression des financiers. Elle doit au contraire considérer enfin son patrimoine agro-alimentaire et ses territoires diversifiés comme des atouts stratégiques essentiels pour reconquérir la place de premier pays européen exportateur de produits agricoles transformés qu'elle a perdue.

Face à la libéralisation croissante des échanges telle qu'elle est promue par l'Organisation mondiale du commerce, la France - qui assume depuis novembre et pour un an - la présidence du G20 (le groupe des 20 principales puissances de la planète) doit faire entendre sa voix et afficher une stratégie de différenciation qui place la régulation des matières premières et non la spéculation financière au cœur des politiques agricoles. C'est un enjeu économique, social, territorial, donc du développement durable

Le deuxième niveau d'analyse : le niveau européen. L'année 2011 « sera cruciale », comme le dit le Commissaire Européen à l'Agriculture pour préparer la nouvelle PAC de 2013. Sous la présidence de la Hongrie, puis de la Pologne, l'Union va devoir faire preuve d'imagination et de conviction pour ne pas se laisser enfermer dans une seule logique budgétaire comme le

souhaitent les Anglo-saxons. Comme le dit l'ancien ministre de l'Agriculture Henri Nallet, auteur d'un excellent ouvrage « *l'Europe gardera-t-elle ses paysans ?* » : « *Derrière cette hésitation à afficher et assumer une politique de la production dans le domaine agricole, on retrouve les hésitations et les confusions qui ont déjà conduits certains pays européens, dont la France, à laisser filer leur industrie ailleurs au nom d'une supériorité « du secteur tertiaire ».*

Si nous ne voulons pas subir le même sort sur le plan agricole et nous faire chasser de la production alimentaire mondiale, il est urgent de proposer une politique agricole européenne ambitieuse qui articule véritablement le défi de la productivité aux préoccupations environnementales.

Pourquoi ? Sans rentrer trop dans la mécanique de la Pac, il nous semble primordial de casser l'approche fondamentalement négative et contraignante qui existe avec le système de la conditionnalité pour deux raisons :

- Première raison : parce que lorsque, par exemple, un éleveur met aux normes ses bâtiments d'élevage, il le fait par obligation et le perçoit comme une contrainte alors qu'il s'agit d'une réelle contribution positive à l'environnement.
- Deuxième raison : la réaction hostile des producteurs est mal perçue par l'opinion publique et les fait apparaître comme des ennemis de l'environnement.

C'est un système perdant/perdant ! Il faut donc profiter de cette réforme pour casser ce hiatus et passer d'une approche exclusivement contraignante à une logique positive, qui entraîne et l'adhésion des producteurs et valorise cette contribution aux yeux de l'opinion publique.

C'est donc « l'esprit du soutien tout entier », premier et second pilier, qu'il faut changer comme le dit encore Henri Nallet, pour orienter la totalité des agricultures, pas seulement l'agriculture biologique, vers des formes de production plus respectueuses des écosystèmes.

Ce n'est pas la révolution que de demander cela car ce mouvement est amorcé chez nous par un grand nombre d'agriculteurs et comme je le dis souvent : « *nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'environnement pour modifier nos pratiques* ».

Notre pays dispose en effet d'atouts considérables pour mettre en œuvre et réussir à grande échelle cette agriculture durable.

Il y a dans cette salle un grand nombre d'agriculteurs qui ont fait depuis de nombreuses années des efforts dans ce sens et qui n'attendent qu'une chose : qu'on les reconnaisse enfin comme des acteurs économiques à part entière, qui participent à l'équilibre alimentaire mais aussi à la préservation de la biodiversité, tout en luttant contre le réchauffement climatique.

Le troisième et dernier niveau de réflexion : le niveau national. Ce qui est vrai au niveau européen l'est encore plus au niveau national : la première chose à faire de notre point de vue est de sortir au plus vite de l'ambiguïté dans laquelle nous nous trouvons depuis les fameux propos du Président de la République au dernier salon de l'agriculture et qui laisse à penser que l'environnement est la bête noire des agriculteurs. Or ce sont les contraintes, la paperasse et les pénalités que rejettent les agriculteurs. C'est la vision dogmatique du taux de couverture hivernal de 100% au mépris de toute logique agronomique et climatique.

A l'inverse, si je prends mon cas personnel, quand on me propose un dispositif clair, gagnant-gagnant, comme par exemple le contrat LU Harmony qui nous a été présenté ce matin, je réponds présent et j'ai personnellement signé 30 ha sur mon exploitation sur ce type de contrat. Pourquoi ? Parce qu'on identifie clairement un service environnemental que je rends dans le prolongement de mon acte de production. Je me sens utile parce que mon action est reconnue et rémunérée par l'intermédiaire d'un contrat spécifique avec ma coopérative Valfrance. De même, l'exemple qui nous a été présenté ce matin dans les Parcs régionaux, concernant les prairies fleuries démontre que les agriculteurs sont prêts à se mobiliser collectivement dans un cahier des charges précis, même un peu contraignant à condition qu'on leur explique la finalité et l'efficacité du dispositif.

Alors Monsieur le Directeur, vous allez me dire que depuis le Grenelle les choses progressent et que l'Etat commence à avoir une approche plus pragmatique notamment par exemple dans le dossier Ecophyto 2018. C'est vrai et c'est d'ailleurs cette approche plus pragmatique qui nous a

amené à participer au second appel d'offres concernant la mise en place de réseaux d'acquisition de références, plus loin d'expérimentation et de démonstration avec nos amis d'InVivo, Coop de France et les Instituts techniques.

Cela est vrai aussi, avec le programme Objectif Terres 2020, initié par M. Barnier et poursuivi par M. Lemaire, nous sommes effectivement davantage dans une approche positive et nous soutenons pleinement cette initiative mais de grâce allons plus vite, plus loin et plus fort.

- Plus vite parce que si nous prenons, par exemple, la future certification à Haute valeur Environnementale, nous sommes au milieu du gué : le dispositif piétine depuis 4 ans et les organisations économiques qui ont mobilisé des hommes, des moyens et de l'énergie pour préparer et former les agriculteurs désespèrent de voir un jour leurs efforts concrétisés dans une véritable certification environnementale.
- Plus loin, parce que les 3 000 agriculteurs certifiés en Agriculture raisonnée sont prêts eux aussi à aller jusqu'au niveau 3 de la certification HVE à condition que cette certification allège les contrôles conditionnalités et soit assortie d'une communication forte et lisible aux yeux de tous.
- Plus fort enfin car, les différentes tables rondes l'ont démontré aujourd'hui, les contributions environnementales rendues par les agriculteurs doivent être reconnues et rémunérées comme telles !

Si l'on veut entraîner un maximum d'agriculteurs dans une orientation proactive vis-à-vis de l'environnement, il faut lancer la mécanique et accepter de monétariser les efforts en accordant pour les agriculteurs certifiés au niveau 3 un crédit d'impôt incitatif. L'expérience montre qu'une meilleure reconnaissance de la valeur de l'environnement permet de mieux le protéger.

Voilà Monsieur le Directeur, mes chers amis l'heure n'est pas au découragement, l'heure est au contraire à la mobilisation ! Après 18 ans d'actions et de combats pour faire reconnaître les efforts environnementaux réalisés par les agriculteurs, Farre doit regarder le chemin parcouru avec enthousiasme. J'en profite pour remercier tous nos partenaires qui nous soutiennent ; en terminant cette intervention je ne peux m'empêcher de saluer l'action courageuse de notre ancienne présidente, Christiane Lambert, qui pendant cinq ans à porter haut et fort les couleurs de notre association. En la félicitant pour sa nomination dans la nouvelle équipe dirigeante de la FNSEA ainsi que Xavier Beulin, le nouveau président ; j'en profite pour réaffirmer que Farre est au service des OPA, dans les départements, dans les régions et au niveau national non pas pour se différencier et contrarier leur action comme je l'entends quelquefois, mais bien pour apporter son « éthique du changement » et « son laboratoire d'idées » et que tous ensemble, nous construisons ce pont entre l'agriculture et la société.

Clôture

Christian Jacob, député, président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

Je remercie Christophe Grison pour le travail qu'il réalise au sein de Farre. Je salue Xavier Beulin et Christiane Lambert, mon successeur au CNJA¹¹, pour leurs nouvelles responsabilités à la FNSEA. Cela fait plaisir de voir des proches se retrouver l'un secrétaire général, l'autre vice-présidente.

L'agriculture est au centre des enjeux économiques, sociaux et écologiques. Rappelons que sa première mission est la sécurité alimentaire. Les autres missions en découlent et l'on peut le valoriser.

Quelle place entend-nous faire jouer à l'agriculture européenne, et française en particulier, dans le concert international ? Doit-on maintenir notre vocation exportatrice ? Nous sommes au cœur d'enjeux économiques, face à de nombreux concurrents prêts à aller sur ce terrain.

¹¹ Centre national des jeunes agriculteurs

Quand on parle de soutien à l'agriculture, on omet de dire que cela concerne 4% de la population française soit 25% de la population active française ! Sans compter tous les non-actifs qui en dépendent ! A l'agriculture s'ajoutent les filières de la transformation, de la commercialisation et de la distribution. Vous ne trouverez pas un exemple d'industrie agroalimentaire qui tient dans le temps s'il n'y a pas une activité de production sur le terrain. Il revient aussi aux agriculteurs, qui sont sans cesse dans le « *Mea Culpa* » de l'affirmer. Soyons capables de revendiquer haut et fort ce que nous faisons, ce que nous sommes. Ce discours est audible par l'opinion publique à condition de la porter avec vigueur.

L'artificialisation des sols a été largement prise en compte dans la LMA à l'initiative de Bruno Lemaire. La taxe est votée, figure dans la loi et n'a pas besoin de décret d'application. Nous sommes d'accord pour lutter contre l'artificialisation des sols. Mais parfois l'intérêt particulier prend le dessus sur l'intérêt général. L'initiative de Bruno Lemaire, sur laquelle j'étais sceptique au départ, va dans le bon sens. Ses arguments ont convaincu l'Assemblée nationale.

L'agriculture fait partie des dossiers prioritaires présentés par le Président de la République dans le cadre de la présidence du G20, et en particulier la stabilité des prix. Il porte la proposition de Momagri¹². Aujourd'hui, nous raisonnons les systèmes de régulation sur la globalité de la production. Or lorsque l'on divise le monde dans une dizaine de régions, on constate qu'elles s'approvisionnent à 90% en local, seuls 10% des produits sont importés. Or ces 10% déstabilisent l'ensemble du marché mondial. L'approche proposée par Momagri est reprise par le Président de la République. Nous ne pouvons réguler l'ensemble de la production au niveau mondial car les coûts de production sont trop disparates. Mais cela est possible avec une approche régionale couplée à un système de prix plancher et plafond. Si les prix descendent en deçà du prix de revient, un système de soutien public se déclenche. S'ils grimpent, un prélèvement alimente une caisse. Cette régulation pourrait être coordonnée par une instance internationale existante, comme l'ONU ou la FAO par exemple.

Je suis contre l'approche environnementale en tant que telle. On ne peut pas regarder l'agriculture à l'aune de ce seul angle. Comme nous ne pouvons regarder la consommation alimentaire à l'aune du coût carbone. Je me suis opposé à la taxe carbone car nous ne disposons pas encore des bons indicateurs. Faisons attention ! Par exemple, le coût carbone du lait collecté en Ille et Vilaine est moindre par rapport à celui d'une zone de montagne. Si nous basons nos choix sur le seul coût carbone nous risquons de pénaliser les produits à forte typicité. C'est le même principe pour les pommes du Limousin par rapport aux pommes chiliennes acheminées par cargo.

Je suis pour la logique du développement durable qui s'appuie sur trois piliers indissociables inscrits dans la Constitution :

- Le volet économique : un projet doit d'abord avoir une rentabilité économique.
- Le volet social : le développement ne doit pas se faire au détriment de l'emploi. Le poste de dépense le plus important des ménages est le logement alors que la part des dépenses liées à l'alimentation baisse d'années en années.
- Le volet environnemental.

Si nous déconnectons ces trois piliers, le système ne tient pas. Jean-François Copé, mon prédécesseur à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, a porté ses positions auprès des 27 groupes parlementaires de droite et du centre des Etats membres de l'Union européenne. Un accord politique global a été trouvé. Le Président de la République est en phase avec ses positions. Plus nous travaillerons ensemble, plus nous avancerons. Je salue à nouveau Farre qui nous aide à faire évoluer nos réflexions.

Jean-Marc Bournigal, chef de cabinet au ministère de l'Agriculture

Je vous prie d'excuser Bruno Lemaire qui m'a demandé de la remplacer. C'est un plaisir et un honneur de participer à vos réflexions. Dans mon passé administratif je me suis occupé des

¹² Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture

mesures techniques et économiques liées à la durabilité de l'agriculture, à laquelle le ministre est attaché. L'agriculture n'est pas seulement un sujet technique, ou sectoriel, c'est une préoccupation politique et stratégique qui engage l'avenir de 12 millions de paysans au niveau européen, la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens et plus largement de la population de la planète. Les événements récents liés à l'augmentation du prix des céréales et le risque de voir réapparaître les épisodes malheureux de 2007-2008 sont là pour nous le rappeler. Cette préoccupation majeure engage aussi notre sécurité alimentaire (le problème de dioxine en Allemagne nous le rappelle), et l'équilibre des territoires et la qualité de l'environnement. Il n'y a pas d'agriculture sans préservation de l'environnement. Pas de ressources naturelles préservées sans agriculture.

Le cap fixé par le ministre est l'agriculture durable ; Il en va de l'intérêt général et de celui des agriculteurs. Mais qu'est-ce que l'agriculture durable ? Elle s'inscrit dans un modèle agricole soucieux des milieux naturels mais aussi du revenu des agriculteurs et de la rentabilité économique des exploitations. Cette dualité est impérative sous peine de voir disparaître les agriculteurs demain. Or certaines mesures environnementales ont un coût. Les agriculteurs ne peuvent pas toujours les assumer seuls surtout après les crises qu'ils ont connues. Certaines pratiques ne sont pas rémunérées par le marché. Votre colloque a exploré plusieurs moyens de rémunérer ces services environnementaux rendus par l'agriculture durable sous toutes ses formes. L'Agriculture raisonnée, une des formes les plus abouties de l'agriculture durable, permet de gagner sur tous les plans : environnement, revenu, compétitivité... Je salue le travail entamé depuis plusieurs années par Christiane Lambert et celui de Christophe Grison aujourd'hui. Plus de 3000 exploitations sont qualifiées. Votre dispositif a fait des émules avec l'émergence d'autres démarches comme la Charte de bonnes pratiques d'Arvalis, Agriconfiance, les réflexions sur l'Agriculture écologiquement intensive (AEI)..., qui ont nourri le Grenelle de l'environnement pour aboutir à la certification environnementale des exploitations et HVE.

Vous nous demandez d'aller plus vite et plus fort. La loi Grenelle a été publiée récemment, les textes d'application devraient paraître rapidement. Le ministre souhaite que le dispositif soit opérationnel d'ici juin 2011 au plus tard. Bien que la loi ait mis du temps à sortir et que la dynamique ait pu faiblir, ne devons-tous nous mobiliser. Vous souhaitiez que la démarche soit accompagnée, avec la mise en place d'un crédit d'impôt. Au vu du contexte budgétaire actuel, cette proposition n'a pas été retenue. En revanche, nous nous engageons à réfléchir à des incitations alternatives. J'ai bien entendu vos souhaits en termes de communication. Nous avançons, en cohérence avec les réflexions concernant la Pac post 2013.

La certification environnementale s'insère dans une panoplie de dispositifs mis en place par le ministère et qui avancent. Ecophyto vise à réduire l'utilisation des produits phyto de 50% d'ici 2018. A ce titre, la formation des agriculteurs est largement déployée. Un réseau de fermes de démonstration et expérimentales va voir le jour. J'espère d'ailleurs que vos candidatures seront retenues. A cela s'ajoute le plan Agriculture biologique à horizon 2012 dont l'objectif est d'atteindre 6% de la SAU en France. Cela nous semble possible. Nous avons dénombré 10 conversions par jour en 2009 et 15 en 2010 ! L'Etat n'a laissé personne sur le bord de la route. L'évolution du système d'aides à la conversion et le maintien d'un crédit d'impôt permettent d'assurer un niveau de rémunération suffisant aux agriculteurs bio. Les moyens de l'Etat ont été considérablement majorés en 2010 et le seront en 2011. Bruno Lemaire et Nathalie Kosciusko Morizet sont attachés au respect de ce plan.

En outre, le plan performance énergétique permet de financer les équipements économes en énergie des exploitations et de développer les énergies renouvelables comme la méthanisation. Toutes ces mesures sont incluses dans le plan « Objectif Terre 2020 » dont les engagements devront être respectés. La LMA a renforcé la place accordée à l'agriculture durable avec l'organisation des filières et des contrats, avec des mesures qui permettent de concilier compétitivité des élevages et respect de l'environnement, avec la méthanisation qui est devenue une activité agricole même si la moitié des produits utilisés viennent de l'extérieur, avec des mesures en faveur du développement durable et de la biodiversité.

La déprise agricole est un sujet dont se préoccupe le ministre, le Gouvernement tout comme les Parlement. La taxe pour éviter les spéculations sur le foncier agricole et la mise en place imminente d'un observatoire de la consommation des espaces agricoles y répondent. La création de plans régionaux de l'agriculture durable permet d'avoir une vision de l'entretien et de l'évolution des espaces agricoles à l'échelle d'un département ou d'une région.

Je salue aussi les trophées de l'agriculture durable qui récompensent de démarches exemplaires. Le nombre de dossiers déposés est important. Christiane Lambert parlait d'une prise de conscience collective, elle est aussi valable pour la profession agricole.

La Commission européenne a publié une communication en novembre 2010 sur les perspectives de la Pac. Le lien entre la pac, la préservation de l'environnement et la durabilité des systèmes est important. La vision européenne (réduction des budgets et approche libérale) a changé. La Pac se veut forte, il faut donc un budget à la hauteur du système mais aussi une Pac qui retrouve une légitimité forte auprès des citoyens. Le débat sur le verdissement de la Pac est au cœur des propositions formulées par le commissaire Dacian Ciolos, un sujet sur lequel Bruno Lemaire s'est exprimé. Son avis est favorable à condition que ce verdissement se fasse de manière intelligente. En la matière, il y a plusieurs façons de travailler. Soit un verdissement qui consisterait à stigmatiser les agriculteurs, à alourdir des procédures déjà complexes et briser la compétitivité des exploitations. Soit un modèle qui aille dans le sens de la valorisation des efforts des agriculteurs, qui tiennent compte des attentes de la société et qui soit possible au niveau budgétaire. Nous soutenons cette deuxième voie qui encourage les agriculteurs à progresser sans les brimer. Derrière la Pac, il y a un modèle politique qui refuse l'uniformisation des produits, qui respecte les exploitations de taille humaine, qui prend en compte l'environnement, qui a des exigences sanitaires, de bien-être animal, qui est respectueux de l'aménagement et de l'occupation du territoire. C'est le modèle défendu par le Gouvernement et qui sera au cœur du débat de la future Pac. Le G20 s'annonce difficile sur la partie agricole dans un contexte de prix des céréales élevés. L'agriculture que le Président juge prioritaire démontre l'intérêt qu'il porte au secteur agricole. Il inscrit la logique de l'action gouvernementale aussi bien au niveau national, communautaire qu'international dans la défense du modèle auquel nous sommes attachés. Je vous remercie pour la qualité de vos travaux Je vous confirme l'attachement du ministre au développement de l'agriculture durable sous ses diverses formes et l'énergie que nous mettrons à vous épauler dans votre volonté de progresser.